



OBSERVATOIRE
PHAROS
Pluralisme culturel
et religieux



OING avec statut consultatif auprès de la Francophonie



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE « ENFANTS SANS IDENTITÉ »

28/11/2019

Assemblée Nationale
PARIS

SOMMAIRE

Page 2 : SOMMAIRE

Page 6 : LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

Page 7 : MOTS D'INTRODUCTION

Page 7 : Georges NAKSEU-NGUEFANG, Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Page 11 : Michel TARRAN, Délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Page 14 : Jean-Arnold DE CLERMONT, Président de l'Observatoire PHAROS

Page 15 : Vincent FILLOLA, Co-Président d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)

Page 17 : SÉANCE MATINALE - FORMAT EXPOSÉS :

« ENFANTS SANS IDENTITÉ : DÉFINITION, ÉTAT DES LIEUX ET
PERSPECTIVES »

Page 17 : Échange suite à la projection du film *Les Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique*, avec le producteur Michel WELTERLIN (Compagnie des Taxi-Brousses), Michèle VIANÈS, Présidente de l'ONG Regards de Femmes et Julie FÉVRIER, bénévole à Avocats Sans Frontières France (ASF France)

Page 21 : Jacques KRABAL, Député de la 5ème circonscription de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)
« Comment faire de l'espace francophone le premier espace à zéro enfant sans identité ? »

Page 25 : Laurent FRITSCH, Délégué pour le pôle Afrique Subsaharienne - Francophonie - OHADA de l'Association du Notariat Francophone (ANF)
« Présentation du livre *Les Enfants fantômes* de Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU. Expériences et recommandations de l'ANF. »

Page 30 : Régine BARTHÉLÉMY, avocate et représentante du Conseil National des Barreaux (CNB),
« État civil, identités et droits fondamentaux : de l'objet au sujet. »

Page 33 : Cécile LEQUÉ-FOLCHINI, Chargée de mission « Coordination des Réseaux institutionnels de la Francophonie et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie » et Cyrille ZOGO-ONDO, Spécialiste de programmes à l'Organisation Internationale de la Francophonie
« Bilan des actions de l'OIF sur la question de l'état civil et recommandations. »

Page 39 : Laurence DUMONT, Députée de la 2^{ème} circonscription du Calvados
« Retour sur le travail de parlementaire en faveur de l'état civil auprès des jeunes du Calvados, et recommandations. »

Page 43 : Laetitia BAZZI-VEIL, Cheffe de la Protection des Enfants au Sénégal à UNICEF Sénégal
« État des lieux en Afrique de l'Ouest et Centrale et partage de bonnes pratiques. »

Page 49 : Michèle VIANÈS, Présidente de l'ONG Regards de Femmes
« Enfants sans identité : actions ! »

Page 53 : Michel WELTERLIN, Producteur à la Compagnie des Taxi-Brousses, et Directeur Général de l'ONG État Civil Enfance
« Retour d'expérience sur le film *Enfants sans identité : un défi pour l'Afrique*, et présentation d'un partenariat de collaboration au Sénégal »

Page 55 : SEANCE DE L'APRÈS-MIDI 1 - FORMAT EXPOSÉ/DISCUSSION :

« COMMENT FAVORISER UNE MEILLEURE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE TERRAIN ? »

Page 56 : Mama KOITÉ DOUMBIA, Présidente du réseau MUSONET

« Modes d'action du réseau MUSONET avec ses partenaires et sur le terrain au Mali. »

Page 58 : Dibam DJONG-YANG, Directeur Général de l'Association pour la Protection des Droits des Enfants du Tchad (APDET)

« Commentaires sur l'état des lieux au Tchad et sur le rôle des institutions. »

Page 60 : Thérèse LEPRÊTRE, avocate, et Jean-Pierre GETTI, haut magistrat honoraire, militants d'Avocats Sans Frontières France

« Retour d'expérience sur la mise en place de mécanismes d'enregistrement dans un orphelinat au Tchad. »

Page 63 : Jean-Jacques Urbain MATHAMALÉ, Coordinateur du Centre d'Information Environnementale et du Développement Durable en Centrafrique (CIEDDC)

« Appel au renforcement des collaborations entre partenaires en République Centrafricaine. »

Page 65 : Thierry VIARD, Secrétaire exécutif d'ATD-Quart Monde

« Retour d'expérience sur les cas haïtien et roumain. »

Page 68 : DISCUSSION

Page 75 : SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI 2 - FORMAT EXPOSÉ/DISCUSSION :

**« COMMENT RÉSOUDRE LES PROBLÈMES TECHNIQUES DE LA
RECONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DANS LE CAS DES ENFANTS ISOLÉS OU
APATRIDES ? »**

Page 76 : Claude ILUTA ENGAMBI, Président de l'ONG Action Communautaire pour le Développement Intégral (ACDI)

« Le cas des enfants sorciers de Kinshasa. »

Page 79 : Josiane ETIEN, Agent humanitaire de l'Association Jeunesse et Enfance de Côte d'Ivoire (AJECI)

« Retour d'expérience sur le cas d'individus étrangers sans état civil en Côte d'Ivoire. »

Page 81 : Béatrice ÉPAYE, Députée de République Centrafricaine, Présidente de l'association La Voix du Cœur, Présidente de la Commission des Affaires Étrangères et Présidente du Forum des femmes parlementaires

« Travail parlementaire en RCA et assistance aux enfants de la rue de Bangui. »

Page 83 : Serges MBOUMEGNE-DZESSEU, Président Général de l'Association Internationale Kofi Annan (AIKA) pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et la Paix

« Retour sur un plan stratégique de renforcement de capacités des agents d'état civil dans l'Ouest camerounais. »

Page 86 : Philippe BRIZEMUR, Co-responsable de la Commission Droits de l'enfant d'Amnesty International

« Le parcours des mineurs isolés migrants en France. »

Page 88 : Michèle VIANÈS, Présidente de l'ONG Regards de Femmes

« Retour sur le parcours des migrantes mineures d'origine africaine. »

Page 91 : DISCUSSION

Page 98 : CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA JOURNÉE

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

- AFAPDP : Association Francophone des Autorités de Protection de Données Personnelles
- AIKA : Association Internationale Kofi Annan
- ANF : Association du Notariat Francophone
- APDET : Association pour la Protection des Droits des Enfants au Tchad
- APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie
- ASF France : Avocats Sans Frontières France
- CEDEAO : Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
- CIEDDC : Centre d'Information Environnementale et du Développement Durable en Centrafrique
- COING : Conférence des Organisations Internationales Non-Gouvernementales de la Francophonie
- MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
- ONEF : Organisation Nationale pour la Femme, l'Enfant et la Famille
- ONU : Organisation des Nations Unies
- REJADD : Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement
- UNHCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies

MOTS D'INTRODUCTION

Georges NAKSEU-NGUEFANG

Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique

Organisation Internationale de la Francophonie

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire Jacques KRABAL, Mesdames et Messieurs les représentants du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères, Madame la Présidente de la Conférence des Organisations Internationales Non-Gouvernementales de la Francophonie (OINGs), Mesdames et Messieurs les Membres de la Conférence des OINGs, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.

C'est un véritable plaisir pour l'OIF, au nom de sa secrétaire générale Mme Louise Mushikiwabo, de vous voir dans cette salle pour ce projet qui a été longtemps une idée et qui aujourd'hui au prétexte - et avec légitimité - de l'anniversaire de la Convention des droits de l'enfant consacre cette journée à une réflexion mais également à des perspectives d'actions sur un sujet qui nous préoccupe tous et qui nous interpelle : la question de l'enregistrement des faits d'état civil. Avant toute chose, je salue toute la collaboration qui s'est instaurée et a pu donner lieu à cette rencontre, grâce à la Commission "Paix, Démocratie et Droits de l'Homme" coordonnée par l'Observatoire Pharos et ASF France, mais également cette coopération active qui a pu soutenir le travail mené par ces deux entités à travers la coopération entre le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et l'OIF.

Nous parlons donc de la Convention qui nous interpelle tous. Comme vous le savez, elle est constituée d'un certain nombre d'articles qui en constituent le socle et dont l'article 7 suppose clairement que « *l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux* »¹.

Les objectifs de développement durable des Nations Unies contenus dans l'Agenda 2030, indiquent par l'Objectif Numéro 16 et sa cible numéro 9 qu'il faut d'ici 2030 garantir à tous une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement des

¹ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf

naissances².

Nous constatons à quel point ces engagements, s'il fallait aujourd'hui procéder à une évaluation, nous situeraient très loin des objectifs escomptés simplement parce qu'il y a 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde qui n'ont jamais été enregistrés. Et lorsqu'on parle de l'espace francophone, ce sont les cinq continents qui sont concernés. Et si l'on s'en tient au seul continent africain, les derniers chiffres suscitent encore plus d'inquiétude avec près de 91 millions d'enfants non-enregistrés avec des perspectives encore plus alarmantes car d'ici à 2030, si rien n'est fait nous pourrions atteindre les 115 millions d'enfants non-enregistrés.

C'est donc face à cette situation qui nous interpelle tous que nous pensons que cette journée a sa raison d'être et que nous devons la saisir pour croiser des idées et dégager des perspectives, car les conséquences sont nombreuses.

Sur le plan individuel, cette situation empêche l'accès à 23 droits fondamentaux des enfants. Elle limite l'accès à l'éducation, notamment à celle des filles, mais aussi aux droits civils.

Sur le plan collectif, il y a d'autres conséquences : il n'y a pas de statistiques fiables permettant à un État de tracer les sillons d'un développement avec sérénité et certitude. Et sur le plan sécuritaire, il y a des risques d'enrôlement des jeunes dans des activités illicites, voire criminelles.

Face à ce problème, il y a la notion de responsabilité : la première responsabilité est celle de l'État parce que la question de l'état civil est un élément structurant d'un État de droit dont relèvent les questions régaliennes.

Il y a donc interpellation de l'État mais aussi interpellation des individus également dans l'espace francophone. Les premiers éléments de cartographie démontrent une diversité de situations. Certains États ont une véritable longueur d'avance car ils ont mis en place une vraie politique, une vraie stratégie, un cadre juridique et institutionnel dédié à l'état civil alors que d'autres, et malheureusement la majorité, souffrent du manque de ce socle et ce pour des raisons d'ordre social, économique, à cause de la fragilité des États, due à des conflits, l'éloignement des institutions et des centres d'état civil, ou

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>

l'absence d'informations sur les démarches à entreprendre.

Nous avons pu remarquer que, dans certains pays francophones, moins de 50% des enfants sont enregistrés.

Mais je souligne l'action de l'OIF, et je devrais dire ici encore une fois de plus combien Madame la Secrétaire Générale en fait une priorité avec Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire. La question est prise au sérieux par nos plus hautes instances et nous devons donc capitaliser sur ce qui a été entrepris sur le plan de la sensibilisation où nous menons déjà une action. La Chaîne Parlementaire a d'ailleurs fait passer un reportage sur le recensement des faits de sensibilisation³.

Il y a aussi tout le travail qui a été fait par les réseaux institutionnels de l'OIF notamment l'ANF, le Réseau des Compétences Électorales Francophones mais également l'Association des Autorités Chargées de la Protection des Données Personnelles et autres, qui ont élaboré un recueil concernant l'état civil qui constitue un véritable outil de travail et qui démontre tout l'intérêt que porte la Francophonie sur cette question.

Nous avons également cette proposition inédite d'une Loi-cadre par l'APF en vue de l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances, qui est un test d'inspiration que nous devrons tous travailler à porter en termes de sensibilisation auprès de nos États.

Nous avons également une implication dans les fora internationaux, au niveau ministériel des continents, ou au niveau des consortiums constitués par plusieurs organisations spécialisées des Nations Unies, où nous faisons entendre nos voix et nos positions.

Au-delà de tous ces moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes de la population, des orientations claires ont été données par la Secrétaire Générale qui a pensé qu'il était bon que nous puissions travailler ensemble dans une démarche stratégique, intégrée, inclusive et complémentaire autant au sein de la Francophonie (à travers tous ses acteurs) qu'en complémentarité et en collaboration avec d'autres organisations qui travaillent dans ce domaine.

³ <http://www.lcp.fr/emissions/droit-de-suite/293701-droit-de-suite>

Trois axes majeurs opérationnels ont été définis par la Secrétaire Générale qui aujourd'hui constituent les axes opérationnels de notre intervention. Je pense qu'il est nécessaire de creuser sur comment ces principes directeurs pourraient se convertir en actions concrètes :

- Amélioration des formations des professionnels d'état civil et encouragement de la dissémination des bonnes pratiques,
- Information des populations à travers les écoles, les institutions, les centres de lecture et d'animation culturelle, et la société civile,
- Poursuite ou intensification de la mobilisation politique, plaidoyer de haut niveau en lien avec l'APF, les ministères habilités et les partenaires internationaux.

Je vous souhaite au nom de la Secrétaire Générale d'excellents travaux et nous attendons avec un très grand intérêt les conclusions de vos échanges. Je vous remercie.

Michel TARRAN

Délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les responsables associatifs, chers collègues de l'OIF, je voudrais avant tout remercier l'Assemblée Nationale de nous accueillir, et plus particulièrement Madame Laurence DUMONT, Députée du Calvados qui a créé l'an dernier un groupe de travail sur la question des enfants sans identité, et qui est très mobilisée sur ce sujet dont on se rend compte qu'il a une importance qu'on ne soupçonnait pas. Il n'est pas suffisamment pris en compte jusqu'à présent mais votre groupe de travail contribue à prendre en compte la gravité de ce problème.

Vous avez cité le chiffre de 230 millions d'enfants. Ces enfants grandissent et deviennent des adultes. Et je crois comprendre que l'estimation du nombre de personnes sans identité frôlerait le milliard, ce qui est un problème d'une ampleur méconnue. Je pense que c'est le mérite du colloque que vous organisez et auquel nous sommes heureux de participer, de mettre la lumière dessus.

En réponse à une lettre adressée l'année dernière, Mme DUMONT, le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères vous a répondu que la reconnaissance de l'identité est un droit inaliénable dont doivent pouvoir jouir tous les citoyens en tant que preuve de l'existence administrative d'une personne. L'enregistrement est une condition essentielle à la réalisation effective des droits et constitue une condition de l'état de droit. La position des autorités françaises et de l'OIF rappelée par son Directeur Politique est claire en la matière. Il faut alors la mettre en œuvre.

Je remercie les organisateurs de ce colloque qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat nouveau que nous avons souhaité mettre en place avec l'OIF et les OINGs. C'est un petit appel à projets que nous avons lancé et le colloque d'aujourd'hui est l'un des neuf projets retenus dans ce cadre.

Nous sommes, avec l'OIF, très heureux de ce partenariat et sommes convaincus de l'importance que nous accordons aux partenariats avec les acteurs de la société civile. Je dirige depuis trois ans une délégation dont c'est la raison d'être. L'existence-même d'une

telle délégation dans l'organigramme du MEAE montre l'importance et la reconnaissance du rôle de la société civile. C'est d'ailleurs à l'occasion de la Conférence des OINGs à Erevan (Arménie) que j'ai, pour la première fois, pris conscience du problème traité aujourd'hui lorsque Madame VIANÈS a pris la parole à plusieurs reprises sur ce sujet.

Ce colloque n'a d'intérêt que s'il débouche sur des propositions et des échanges d'idées sur les moyens de remédier à ce problème. En regardant le programme, il semble que des mesures concrètes pourront émerger et être mises en application.

Je salue les organisateurs de ce colloque à savoir les lauréats de l'appel à projets : l'Observatoire Pharos, ASF France et l'APDET.

Bien sûr, ce problème est sous-traité, mais on peut se réjouir que des choses soient faites. Le MEAE a adopté il y a un an une stratégie sur le développement et les droits humains, et la question des droits de l'enfant en fait bien sûr partie. Elle fait partie des droits sur lesquels nous souhaitons construire notre politique de développement et de solidarité internationale.

Je peux déjà citer le fait que nous finançons à hauteur de 9 millions d'euros avec le fond fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières en Afrique, des initiatives telles que celles mises en œuvre par CIVILPOL en Côte d'Ivoire, au Sénégal, et au Nigeria.

Sur le dispositif « Initiatives ONG » géré par l'AFD sur des crédits délégués par le MEAE, nous finançons des projets de terrain portés par des ONG françaises comme Plan international ou Santé-Sud, qui contribuent au respect des droits de l'enfant avec des campagnes d'enregistrement et la sensibilisation des familles qui accompagnent les services des États.

Nous avons également cofinancé une étude sur le thème "Relever les défis dans un Sahel en crise : enjeu d'absence d'inscription à l'état civil de trop nombreux enfants".

Ces différents exemples montrent que le MEAE finance concrètement des projets. Nous sommes au début d'un processus qui doit se développer et nous comptons sur les acteurs de la société civile, et les projets que vous, acteurs de la société civile, seraient prêts à porter notamment dans le cadre « Initiatives société civile ».

Nous sommes réunis aujourd'hui quelques jours après le trentième anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant, célébré notamment à Genève et à Paris. Le MEAE a participé à une réunion avec une coalition appelée « Dynamique : de la Convention aux droits ». Cette soirée a été l'occasion pour un groupe d'OINGs de présenter un certain nombre de recommandations qui ont été remises au gouvernement et le MEAE a pris note des demandes qui le concernait.

Parmi les soutiens accordés, il y a celui que nous portons depuis un peu plus d'un an au groupe Enfance constitué d'une douzaine d'OINGs pour défendre la question des droits de l'enfant. Nous soutenons le travail réalisé par cette coalition menée par SOS Villages d'enfants.

Bravo encore aux organisateurs et merci. Je vous souhaite à tous des travaux enrichissants alors que des milliers d'enfants naissent sans identité pendant que nous parlons. Espérons que les travaux d'aujourd'hui et ceux à venir permettront de multiplier les actions, les moyens pour lutter contre ce problème majeur.

Merci.

Jean-Arnold DE CLERMONT

Président de l'Observatoire Pharos

Mesdames, Messieurs, je vous parle au nom de l'Observatoire Pharos dont la mission est la suivante : comprendre, informer, agir pour tenter de construire des sociétés plus apaisées.

J'aimerais faire deux remarques, très brèves, parce que l'essentiel est l'échange que nous aurons après.

La première est un peu décalée. Je suis troublé depuis plusieurs semaines par l'idée que nous parlons d'êtres humains en les définissant comme étant « sans identité ». C'est exactement comme dans notre pays, la France, lorsque nous parlons des « sans-papiers » : ce sont avant tout des êtres humains comme vous et moi, avec qui nous partageons notre humanité commune. Certes, il faut des définitions, des règles, il faut faire face à des problématiques diverses, mais n'oublions pas qu'à chaque fois que nous parlerons d'eux, ce sont nos frères et sœurs en humanité. C'est nous-mêmes et nous aurions pu être parmi eux.

Ma deuxième remarque est la suivante. Pour reprendre ce que disait Michel Tarran⁴, je suis très conscient du fait que pendant que nous allons parler et échanger, ce chiffre de 230 millions aura augmenté. Cela doit nous ramener à l'essentiel. Nous parlons, nous échangeons avec des personnes engagées qui cherchent à avoir des résultats, comme par exemple Madame Laurence DUMONT que je suis depuis plusieurs années grâce à ses travaux avec les élèves des écoles du Bénin, du Burkina Faso, du Togo, de la Côte d'Ivoire, de Normandie, etc... et qui essaie d'en faire des ambassadeurs d'humanité. Je pense aussi à un jeune Guinéen que j'ai rencontré la semaine dernière, dont j'ai oublié le nom, et qui est en France pour faire une thèse sur l'état civil pour rentrer travailler au service de son pays à ce sujet. Je pense aussi aux acteurs de cette journée, l'APF, l'ANF, et à tous ceux qui cherchent à leur manière à avoir des résultats, car il faut bien être conscient qu'au-delà des échanges, ce sont les résultats qui vont compter. Nous avons choisi le sous-titre « Une journée pour agir ». J'aimerais dire simplement « Une journée pour renouveler notre action » et qu'elle soit de plus en plus efficace. Je vous remercie.

⁴ Lire l'intervention de Michel TARRAN : Page 11

Vincent FILLOLA
Co-président d'Avocats Sans Frontières France

Mes cher(e)s ami(e)s,

Je tâcherai d'être bref car nous sommes là pour entendre ceux qui nous succèdent, femmes et hommes de compétence, de terrain, d'engagement, qui ont des choses à nous dire sur une problématique d'intérêt majeur, celle des enfants sans identité.

Avant que ne se poursuivent les travaux, je souhaiterais simplement adresser quelques mots à l'ensemble de mes collègues, responsables associatifs, membres de la Commission B « Paix, Démocratie et Droits Humains » de la Conférence des OINGs de la Francophonie que j'ai l'honneur de présider.

Lorsqu'il y a un an, à Erevan, notre commission, et plus largement la Conférence des OINGs a renouvelé ses instances, nous avons pris une date et un engagement. Sur le temps de notre mandat, la Conférence des OINGs ne serait plus seulement une instance de dialogue mais d'action, d'engagement et de synergie. Pari tenu, mes cher(e)s ami(e)s. Nous sommes là un an plus tard. Nous sommes là dans un événement qui a associé l'ensemble des associations de la commission, soit une quarantaine, et qui aura des répercussions très concrètes. Pari tenu et un grand merci pour votre soutien dans l'organisation de cet événement.

J'adresse également mes remerciements à ma famille, les avocats et avocates de ce pays, et les institutions qui les représentent dont le Conseil National des Barreaux qui n'a pas hésité une seule seconde à nous soutenir matériellement et humainement pour que cette journée puisse se tenir. Nous entendrons à ce titre Madame Régine BARTHÉLÉMY qui est dépêchée par la Présidente Madame Christiane FERAL-SCHUL.

Chers confrères, vous êtes toujours au rendez-vous pour défendre les droits des plus précaires et des plus fragiles d'entre nous, et je ne dirai jamais assez à quel point je suis fier de porter la même robe que vous. C'est de cela dont il s'agit aujourd'hui : mettre toutes nos compétences et notre énergie au service de celles et ceux d'entre nous qui sont les plus fragiles.

C'est à travers eux que l'on interroge une démocratie et que l'on questionne l'État

de droit : les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les détenus, les isolés, les précaires... Et parmi eux, les enfants retiennent toute notre attention. C'est pour eux que nous devons mobiliser notre plus grande énergie, parce qu'ils n'ont jamais demandé à venir au monde, ni à être exposés à la souffrance, ni à rencontrer la moindre difficulté et surtout parce qu'ils ne sont pas outillés pour y faire face. C'est donc notre rôle à tous, avocats, femmes et hommes de droit, militants associatifs, diplomates, de leur garantir l'exercice effectif de leurs droits fondamentaux.

Le préalable nécessaire à cela, c'est d'avoir une existence légale. Un fantôme n'a pas de droit, et je déteste cette expression, mais les enfants sans identité sont fréquemment appelés « Enfants fantômes ». Sans reconnaissance légale et administrative, c'est tout l'exercice effectif de leurs droits fondamentaux et leur condition humaine qui sont remis en cause. Comme l'a dit Jean-Arnold⁵ avec des mots très justes, nous sommes tous des frères et sœurs en humanité. 230 millions d'enfants sont concernés, un peu plus à l'issue de cette journée, nous avons le devoir moral d'agir. Cette journée n'est qu'une étape, mais gageons qu'elle soit constructive et utile.

Je vous remercie.

⁵ Lire l'intervention de Jean-Arnold DE CLERMONT : Page 14

SÉANCE MATINALE - FORMAT EXPOSÉS :

« ENFANTS SANS IDENTITÉ : DÉFINITION, ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES »

Projection d'un extrait du film : *Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique*, réalisé par Clément ALLINE⁶.

Échange avec Michel WELTERLIN, producteur du film et Michèle VIANÈS, Présidente de l'ONG Regards de Femme, animé par Julie FÉVRIER, bénévole à Avocats Sans Frontières France.

Julie FÉVRIER : Comment avez-vous pris conscience de l'importance de cette problématique et donc de vous engager ?

Michèle VIANÈS : L'ONG Regards de Femmes s'est engagée dans cette question depuis le début des années 2010 quand nous avons réalisé que les Objectifs du Millénaire pour le Développement n'allait pas être atteints pour 2015. Nous avons cherché les raisons pour lesquelles certaines personnes, notamment sur des questions en lien avec l'accès à l'éducation des filles et la pauvreté, étaient invisibles des radars du développement. C'est comme cela que nous sommes tombés sur la question des enfants sans identité que nous ignorions totalement et à partir de là, nous avons commencé à agir dans un premier temps pour les Objectifs du Développement Durable, car nous souhaitions que les démarches d'état civil soient gratuites, obligatoires et publiques pour tous les enfants et dans tous les pays. Nous nous étions aussi aperçus que dans de nombreux pays, les femmes n'avaient pas la possibilité, soit coutumière, soit légale, de pouvoir déclarer la naissance de leurs enfants. Nous nous sommes donc fixé l'objectif de l'état civil pour tous et toutes, mais aussi que les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, puissent déclarer la naissance de leurs enfants. Nous avons tout de suite été soutenus par ONU Femmes et depuis lors, nous agissons sur cette action à tous les niveaux.

Michel WELTERLIN : Je suis reporter et producteur de films pour la télévision et j'ai été

⁶ Version longue disponible sur le site de La Chaîne Parlementaire : <http://www.lcp.fr/collection/les-enfants-fantomes-un-defi-pour-lafrigue/289225>

saisi par cette question en lisant le livre formidable de deux notaires, Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU, *Les Enfants Fantômes*. J'ai été saisi par l'étendue de cette question et de cette problématique. C'est grâce à ce livre que j'ai travaillé pour ce film. Je suis donc allé voir l'ANF et l'OIF, qui m'ont aidé financièrement à faire ce film. Je les en remercie tous les deux chaleureusement. En étant sur le terrain, on se rend mieux compte des choses, au contact de ces enfants. Le terme « fantôme » est un titre pour provoquer à dessein, mais ces enfants ont une famille, des parents, des frères et sœurs. Ils sont sans identité légale.

Julie FÉVRIER : Justement dans ces travaux, avez-vous eu des difficultés à rencontrer ces enfants sans identité ?

Michèle VIANÈS : Nous avons d'abord eu des difficultés pour faire saisir ce problème et cela perdure. Regards de Femmes a fait énormément d'actions en France et dans le monde à ce sujet. Chaque fois, nous suscitions, particulièrement en France, l'étonnement des personnes, mais cet étonnement est très fugace. Nous voulons mettre en place des actions en France et mobiliser les représentants élus dans les mairies, puisqu'en France, l'état civil est une prérogative des municipalités. Nous travaillons pour que les municipalités françaises puissent aider les municipalités d'autres pays de la Francophonie. Chaque fois, il y a des blocages, alors que les actions que nous proposons sont peu coûteuses. Je pense à ce qu'a fait la ville de Grenoble il y a quelques années, avec une ligne budgétaire de 5 000 euros qui a servi à aider les agents d'état civil de Ouagadougou (Burkina Faso) à venir se former à Grenoble. Mon objectif premier est donc de sensibiliser les municipalités françaises sur ces thématiques car les mesures sont simples, économiques, efficaces et permettent des avancées rapides.

Michel WELTERLIN : Nous avons fait une tournée du film partout, à Genève, à l'ONU récemment, au Parlement de Belgique, dans les parlements de plusieurs pays d'Afrique grâce à l'OIF, l'ANF et bien sûr à l'APF. J'ai le même sentiment que Monsieur Jacques KRABAL et Madame Laurence DUMONT ici présents, qui œuvrent énormément sur ces questions-là. Comme dirait Robert BADINTER, les enfants sans identités « sont voués à être des misérables »⁷. Il faut continuer à s'emparer de ces questions. Il y a déjà beaucoup de conférences, mais il faut réellement agir sur le terrain. Il existe à ce titre une loi-cadre⁸ issue de l'APF. Il nous faut réellement être dans l'action et trouver des solutions concrètes.

⁷ En préface du livre *Les Enfants fantômes* de Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU.

⁸ <http://apf.francophonie.org/CAP-Loi-cadre-relative-a-l.html>

J'ai été confronté à ces enfants et leur avenir reste incertain.

Julie FÉVRIER : Vous parlez de terrain, et nous avons vu dans l'extrait la mendicité des enfants. Lors du tournage, avez-vous assisté à des situations qui vous ont particulièrement touchées ?

Michel WELTERLIN : Au Sénégal où j'ai tourné, on assiste au problème des enfants dits « talibés », qui sont dans des écoles coraniques où les conditions sont compliquées. 90% d'entre eux n'ont pas d'état civil. C'est une question politique épique au Sénégal dont il faut s'occuper. Au Mali, nous avons aussi rencontré des enfants « talibés ». Les enfants sans acte de naissance ne peuvent pas entrer à l'école publique à partir du CP. Ils sont donc déjà exclus du système scolaire tout de suite. Ils sont donc récupérés par des écoles coraniques. Ils sont parfois formés à des pratiques illicites, car sans identité légale, ils sont sans protection et à la merci de tout type de prédateur : travail des enfants dans les mines par exemple, enrôlement comme enfant-soldat, mariages précoces pour les jeunes filles, etc. Une jeune fille qui ne connaît pas son âge et qui est forcée à se marier à dix ans, comment va-t-elle saisir un tribunal sans papiers d'identité ? Il faut donc se saisir en urgence de cette question.

Michèle VIANÈS : Je profite de cette prise de parole pour remercier nos partenaires à commencer par l'OIF, et l'APF, mais également nos partenaires sur le terrain que vous entendrez dans la journée. Je pense à Madame KOITÉ DOUMBIA⁹ qui fait un travail énorme au Mali. S'il n'y a pas d'état civil à la naissance, il n'y a pas plus de mariage légal, pas plus de droit d'héritage, ni d'acte de décès, ce qui est un gros problème de l'OIF qui parle, elle, d'« électeurs fantômes ». Je pense également à Ndioro NDIAYE, notre coordinatrice du Réseau Francophone pour l'égalité femme-homme avec laquelle nous faisons, au Sénégal et ailleurs, un certain nombre d'actions. Ce sont les actions concrètes et pratiques sur le terrain qui sont importantes. Je vous ai cité ce que nous pouvons faire en France, mais je peux également parler de certaines actions précises en particulier en Côte d'Ivoire avec l'ONEF (Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille). On s'aperçoit que les associations avec peu de moyens arrivent à faire qu'un grand nombre d'enfants puissent être déclarés officiellement. Elles travaillent avec les partenaires, les différents ministères, etc. Je termine sur une dernière anecdote. Je me suis rendue il y a quelques temps à une réunion en Côte d'Ivoire réunissant tous les pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique l'Ouest (CEDEAO) sur la question

⁹ Lire l'intervention de Mama KOITÉ DOUMBIA : Page 56

de l'enrôlement des enfants. J'ai eu l'occasion de discuter en aparté avec le Ministre de la Justice de Côte d'Ivoire sur l'état civil, et lui ai affirmé qu'il n'était pas possible qu'un État avec une croissance à deux chiffres ne connaisse pas l'état civil de tous ses enfants. Il m'a demandé « que pouvez-vous faire ? ». Je lui ai indiqué que dans certains pays, il était possible d'enregistrer les enfants a posteriori, lorsque les enfants rentraient à l'école. Tout de suite, avec les Ministres de l'Éducation et de l'Intérieur, ils ont mis en place l'action que nous connaissons aujourd'hui en Côte d'Ivoire qui est devenu un pays modèle où tous les enfants inscrits à l'école et qui n'ont pas d'état civil reçoivent un jugement supplétif. La conclusion est simple : nous pouvons toujours faire bouger les choses, il suffit que nous le voulions.

JACQUES KRABAL

Député de la 5ème circonscription de l'Aisne

Secrétaire Général parlementaire de l'Assemblée Parlementaire
de la Francophonie

« Comment faire de l'espace francophone le premier espace à zéro enfant sans identité ? »

Très chers amis francophones, je vous salue tous de manière collective. Je salue de manière particulière les parlementaires et Laurence Dumont qui nous accueillent ici aujourd'hui à l'Assemblée Nationale. Je joins aussi mon salut au Président de l'Assemblée Nationale Richard FERRAND qui est aussi très engagé en tant que Président de la Section française de l'APF.

Je vous témoigne tout le plaisir que j'ai d'être ici à l'Assemblée Nationale en tant que Secrétaire Général de l'APF. L'APF, ce sont 87 parlements rassemblés. Je suis moi-même parlementaire de la France. Ce n'est pas le premier colloque qui a lieu sur ce sujet ici ou ailleurs, mais la tenue à l'Assemblée Nationale est symbolique puisqu'elle rappelle que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la volonté qui vous anime les uns les autres, de faire qu'il n'y ait plus d'enfants sans identité.

Je salue ici la Conférence des OINGs de la Francophonie ainsi que l'Observatoire Pharos. J'ai découvert cet observatoire récemment. Le terme « pharos » rappelle le phare, c'est-à-dire la lumière qui doit nous guider et vers laquelle nous devons aller. J'ai bien compris qu'à travers la Commission B, nous avions la même destination au sein de la Francophonie qui est à la fois la démocratie, la paix et les droits de l'Homme. Le fondement de votre colloque, c'est cette perspective. L'APF est donc de tout cœur avec vous, et est un élément pour une société plus apaisée où les droits sont respectés.

De mon point de vue, l'élément le plus important, et vous avez raison dans toutes les interventions, nous avons encore toujours à apprendre car nous ne connaissons pas tout des enfants sans identité. Nous devons enrichir notre connaissance intellectuelle, personnelle et pratique. Ce que nous devons surtout faire, c'est agir. Je salue tout le travail qui a été fait précédemment par mes collègues : les colloques, les rapports par exemple n'ont pas cessé d'être publiés. Aujourd'hui la question est : comment pouvons-nous agir collectivement ? C'est ce qui a été dit à la suite de la projection du film de Michel WELTERLIN que je salue, c'est la nécessité de se rassembler politiquement, à travers les

actions qui sont menées, financièrement pour être ensemble avec tous les acteurs au rang desquels l'Europe, la Banque Mondiale, l'UNICEF, etc...

Vous avez conféré une réflexion interpellante avec beaucoup d'émotion, en disant qu'au moment où nous parlons, peut-être des dizaines ou des centaines de milliers d'enfants sont en train de naître et n'auront pas d'état civil. C'est cela qui doit nous ébranler, nous secouer parce qu'il n'y a pas de fatalité. Ce n'est pas parce qu'il y a une crise mondiale qu'il y a des enfants sans identité, ce n'est pas parce qu'il y a une catastrophe naturelle, c'est simplement le manque de détermination politique qui fait qu'il y a des enfants sans identité ici et ailleurs. Nous sommes donc en capacité de faire évoluer les choses.

Votre réflexion se situe à un moment où on vient de remettre sur le devant de la scène la Convention internationale des droits de l'enfant, et nous étions avec Michèle VIANÈS¹⁰ et quelques-uns d'entre vous à Rabat (Maroc) pour faire le point sur cette Convention. Il ne s'agit pas de dire ici que depuis trente ans, il n'y a pas eu de progrès très forts en matière d'éducation et autres, mais le bilan nous interpelle. Il y a encore beaucoup trop d'enfants qui sont exploités sexuellement, armés, etc... Le socle de tout cela, c'est vraiment l'inscription sur les registres d'état civil.

Je vais essayer de répondre à votre attente légitime : comment agir ? Je vais saluer les Notaires francophones, Michel WELTERLIN et les militants que vous êtes. Il faut continuer les efforts. Ce n'est pas parce que nous sentons bruiter ici des éléments qui nous laisseraient à penser que nous sommes dans la bonne direction qu'il faut baisser la garde et arrêter de se mobiliser.

La première action est de maintenir les efforts d'information et de sensibilisation au rang desquels les images sont interpellantes. Il faut donc les diffuser. Chez nous d'abord en France, il n'y a pas cette prise de conscience, il faut que nous sachions balayer devant notre porte. Par exemple, à Cayenne, il y a des enfants qui sont sans identité dans la République Française et des actions doivent être menées à partir de notre Parlement. Bien évidemment, c'est en Afrique qu'il y a le plus grand effort à mener, et en tant que Secrétaire Général parlementaire de l'APF - je salue également la présence de notre collaborateur Simon LAROUCHE qui travaille sur ce sujet et Krystel DOOSTERLINCK, ma collaboratrice - j'annonce que nous avons depuis deux ans, dans le cadre stratégique,

¹⁰ Lire l'échange entre Michel WELTERLIN, Michèle VIANÈS, et Julie FÉVRIER : Page 17

affiché cette priorité qui est transversale dans toutes les commissions et donc partout où nous allons dans l'espace africain, nous parlons de cette nécessité d'action.

Comme cela a été rappelé à Abidjan, nous avons fait voter une loi-cadre. J'entends bien les objections selon lesquelles si la loi résolvait tous les problèmes, cela serait idéal. J'affirme que si la loi ne règle pas tout, sans loi, nous sommes certains que l'état civil ne sera pas mis vraiment dans la réflexion politique de tous les acteurs des pays. C'est pourquoi cette loi-cadre est diffusée dans tout l'espace francophone. Elle n'est pas dupliquée mais les pays la prennent en compte en fonction des réalités politiques et culturelles. Que dit cette loi ?

Elle affirme qu'il faut que le registre d'état civil soit gratuit car nous avons pu constater que l'implication et le coût financier pour les familles sont des freins. Il doit être fiable, et bien que le bât blesse, il faut des responsables d'état civil formés qui puissent justifier de la légalité de la procédure. Comme l'a dit Michèle VIANÈS, il faut un projet massif de formation des officiers d'état civil.

Enfin, d'un point de vue public, on remarque qu'il existe des freins culturels et religieux.

La seule façon de faire avancer les choses, c'est de travailler sur ces trois points. Il y a toute une dynamique lancée et il y a de nombreux exemples en Afrique. Je rencontrais la Présidente de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo qui est consciente des réalités de son pays et qui veut prendre ce problème à bras-le-corps, car c'est capital pour les citoyens de son pays, mais aussi car, sans état civil, pas de planification, pas de recensement, on ne peut pas construire écoles, hôpitaux... Il y a aussi la mise en place de moyens. Je salue Adama SAWADOGO, dirigeant associatif burkinabé qui est en train d'irriguer son pays avec son application, le Burkina Faso, pays exemplaire, que va reprendre l'APF avec cinq pays pilotes. Il existe de nombreux autres exemples.

Le colloque arrive à un moment charnière à amplifier cette démarche. Vous pouvez compter sur l'APF. Pour nous qui sommes les héritiers de la pensée de SENGHOR à travers le fait que la démocratie est liée aux droits de l'homme et au multilatéralisme, pour nous, c'est l'enjeu essentiel. On me dit « Espace francophone, zéro enfant sans identité, c'est un slogan ». Il s'agit en fait d'une détermination politique. Si les États prennent en compte cet élément-là avec la détermination nécessaire, comme certains pays qui ont réussi en

seulement quelques années à innover, par le numérique par exemple comme Adama SAWADOGO, il y a des possibilités. Comme l'a souligné Maître FILLOLA¹¹, à la suite du Sommet d'Erevan, pour les ONGs et OINGs, cela a été une grande nouvelle de faire que l'espace francophone puisse reconnaître et mettre à la même table, les associations comme les vôtres, la société civile, les Chefs d'État et les gouvernements, et évidemment les parlementaires. C'est ensemble que nous pourrons faire bouger le monde et que ce scandale pourra être éradiqué. Merci à chacune et chacun d'entre vous, et bon colloque.

¹¹ Lire l'intervention de Maître FILLOLA : Page 15

Laurent FRITSCH

Délégué pour le pôle Afrique Subsaharienne - Francophonie – OHADA

Association du Notariat Francophone

« Présentation du livre *Les Enfants fantômes* de Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU. Expériences et recommandations de l'ANF ».

Bonjour à tous,

Cela me fait plaisir de voir autant de monde réuni aujourd’hui. En avant-propos, je voudrais remercier l’Observatoire Pharos de son accueil, de l’invitation, et vous dire que c’est toujours un très grand honneur pour moi, en qualité de représentant de l’ANF de rencontrer des acteurs impliqués sur le terrain et de partager avec eux notre expérience et nos actions que nous menons maintenant depuis cinq ans en faveur des enfants sans identité.

La question suivante m'est souvent posée : pourquoi, vous, notaires et plus largement l'ANF, êtes-vous si fortement impliqués dans cette lutte pour doter les enfants d'une identité ?

J'y vois essentiellement trois raisons. Deux sont naturelles pour un notaire. D'abord, en sa qualité d'officier public, le notaire est confronté chaque jour dans ses actes à l'identité, à la capacité. On commence par lire la comparution des personnes. L'identité est donc dans l'ADN du notaire. Ensuite, il y a le droit continental. Le notaire est un des rouages et le reflet de ce droit d'équité, de justice et surtout d'humanisme. La troisième raison qui a été un accélérateur, est la parution du livre co-écrit par deux notaires, Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU sur les « enfants fantômes ». Ce livre a été écrit en 2014, et il a été vraiment un choc car il a réussi à mettre un visage et un nom sur ces enfants. C'était par exemple, Moussa, nous l'avons vu dans le film, qui un jour, ne pouvait plus aller à l'école parce que le passage en CM2 était impossible sans acte de naissance. C'était aussi Chailai en Thaïlande et qui était malheureusement séquestrée dans un bordel à Bangkok.

Nous avons donc pris conscience de ce que cela voulait dire. Michel (Welterlin)¹² disait tout à l'heure justement que l'expression « enfants fantômes » est faite pour frapper

¹² Lire l'intervention de Michel WELTERLIN : Page 17

les esprits. Bien sûr, ce sont des enfants sans identité, et c'est là le vrai terme, mais qui n'est pas tellement frappant. « Enfants fantômes » au contraire, l'est et c'est nécessaire. C'est vrai que l'action qui est menée est principalement une action de sensibilisation.

Je garde toujours en mémoire cette stupéfaction d'Yves CALVI, journaliste à RTL, qui interviewait à l'époque en 2014, Robert BADINTER, ancien Ministre de la justice qui avait préfacé le livre de Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSOU, qui disait : « c'est une grande cause totalement oubliée et même moi journaliste, c'est quasiment la première fois que j'en parle. ». Monsieur BADINTER lui avait répondu : « Ils existent mais on ne les voit pas, et au moment où ils ont besoin d'une existence sociale, ils disparaissent, et ils s'effacent. ».

Ce livre a permis de mettre un coup de projecteur sur ce « malheur ignoré » comme dit Robert BADINTER. Il a été à l'origine de nombreuses actions dont deux sont pour nous, très emblématiques. Il y a pour nous le documentaire très didactique et pédagogique de Michel WELTERLIN qui représente l'action de terrain, que nous menons depuis cinq ans. Il y a également le travail que fait Laurence DUMONT dans sa circonscription avec les travaux réalisés avec les collégiens et lycéens, mais aussi avec la mission créée ici à l'Assemblée Nationale sur les enfants sans identité.

L'objectif pour nous aujourd'hui est de partager, échanger et d'avoir des retours d'expériences. Dans notre cas, nous avons mené des actions synergiques de deux types, dépendantes les unes des autres. La première est l'action de plaidoyer auprès des instances et des organisations. Nous avons porté le thème auprès du Parlement Européen, auprès de l'Assemblée Nationale, de différentes associations, de l'APF, et plus récemment auprès de l'ONU grâce à Michèle VIANÈS que je remercie ici.

Quels résultats concrets avons-nous obtenus ? Nous avons obtenu par exemple en 2015, à Berne (Suisse) lors d'une session de l'APF, l'adoption d'une délibération encourageant les pays à se doter d'un état civil. Plus récemment, et Monsieur KRABAL l'a rappelé tout à l'heure¹³, il y a eu l'adoption à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet de cette loi-cadre sur l'état civil et l'enregistrement des enfants. On voit donc qu'au niveau institutionnel, les choses bougent, et il faut accompagner cela d'une action sur le terrain. Les deux sont intimement liés.

Nous allons donc régulièrement sur le terrain en Afrique. Dernièrement, nous

¹³ Voir l'intervention de Jacques KRABAL : Page 21

sommes allés avec Michèle (VIANÈS) au Sénégal, nous sommes retournés sur les pas du film de Michel (WELTERLIN). Nous avons retrouvé le directeur de l'état civil. Nous nous sommes aperçus que les ordinateurs entreposés à l'état-civil à Dakar (voir le film¹⁴ de Michel WELTERLIN), un an après, avaient été déplacés à Vélingara (Casamance) à la mairie où ils fonctionnaient. A Kolda (Casamance), quand le film a été tourné, dans cette école de 700 enfants, la moitié n'était pas enregistrée. À notre retour, 6 étaient encore dans cette situation. Ce sont donc des résultats concrets qui prouvent que si l'on prend la peine de se déplacer, de partager, de sensibiliser, on peut accompagner et constater les progrès.

Aussi, l'action menée en Côte d'Ivoire en 2017 en collaboration avec l'État ivoirien - car l'état-civil reste une fonction régionale de l'État - l'UNICEF, et les notaires de Côte d'Ivoire, a permis d'enregistrer plus de 500 000 enfants qui étaient sans identité sur une période d'environ 6 mois, grâce à un système d'audiences foraines. En cas d'« oubli » de déclaration d'un enfant, la seule manière d'obtenir l'acte de naissance est par jugement supplétif qui est une procédure longue et coûteuse, ce qui dissuade beaucoup de parents. Parfois, les États mettent en place des procédures simplifiées rapides (cf. « audiences foraines »).

Nous sommes retournés en Côte d'Ivoire début octobre 2019 pour une action de plaidoyer à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire. Cette action a eu le bonheur d'être accueillie avec deux décrets. Le premier met en application la loi sur l'état civil qui avait été promulguée en 2018, justement pour faciliter l'enregistrement des enfants. Le second permet maintenant d'enregistrer les enfants non-inscrits rapidement après la naissance avec une procédure plus simple et plus rapide, et ce pour une durée d'un an renouvelable. C'est donc bien par des mesures gouvernementales que l'on arrive à lutter contre ce problème.

Quatre enseignements ont été tirés depuis cinq ans. D'abord, il faut agir à tous les niveaux à commencer par celui de l'État, par la sensibilisation, l'accompagnement, l'action sur le terrain auprès des populations en se rendant sur place. Ensuite, il est nécessaire d'avoir des délégations cosmopolites. Quand nous nous déplaçons, nous sommes toujours en groupe composé de différentes associations ou différents organismes institutionnels. Nos interlocuteurs sont toujours frappés face à cette diversité. Ils ont en

¹⁴ Visionner le film de Michel WELTERLIN : <http://www.lcp.fr/emissions/286882-les-enfants-fantomes-un-defi-pour-lafrigue>

face d'eux un député, un notaire, un représentant de l'APF, un producteur, etc., soit l'association de personnes qui agrègent leurs compétences et leurs convictions pour ce thème-là. Il faut aussi avoir une délégation qui soit multiculturelle et multi religieuse, parce qu'il faut pouvoir parler à tout le monde dans le langage qu'il convient.

Il est aussi important de se retrouver aujourd'hui car nous sommes aussi tous d'horizons différents et il faut que nous puissions tous apporter notre pierre à l'édifice. Je ne remercierai jamais assez l'Observatoire Pharos pour cette réunion qui permet cette transversalité.

Le troisième enseignement, c'est l'impact de sensibilisation que l'on peut avoir auprès des instituteurs et auprès des femmes. Dans beaucoup de pays d'Afrique, il y a ce qu'on appelle les « femmes leaders » et je suis persuadé que c'est un point d'action extrêmement important, car je suis sûr que les femmes sont une part essentielle de la solution à ce problème.

Le dernier enseignement est qu'il faut toujours faire preuve d'une grande humilité. Nous avons en France un système d'état civil qui fonctionne, mais il ne faut pas oublier qu'on a mis des dizaines voire des centaines d'années à le mettre en œuvre. Nous ne pouvons pas demander à des pays, qui ont un système d'état civil déficient, de le mettre à niveau très rapidement.

Ceci étant, comme Maître Laurent DEJOIE l'a rappelé à l'ONU, nous sommes aujourd'hui sur une sorte d'alignement des planètes, il y aurait une pierre philosophale qui serait que la volonté politique aujourd'hui, lorsqu'elle va rencontrer la technologie, puisse avoir une action extrêmement forte et puissante. Nous l'avons vu tout à l'heure avec Adama SAWADOGO sur l'e-civil. Nous avons un outil technologique qu'il est facile de déployer. Lorsque la volonté politique suit, nous avons des solutions à développer de façon efficace et rapide. J'ai dans ma poche toujours, presque comme un talisman, le petit bracelet d'Adama. Ceci est une solution et un immense espoir et je suis très heureux que cela se développe en Afrique.

Monsieur KRABAL l'a dit tout à l'heure, et je me suis rappelé mes cours de grec, Pharos c'est le phare. C'est de cela dont il s'agit. Il faut un grand phare, puissant pour éclairer ces « enfants de la nuit » comme les appelait Monsieur BADINTER pour qu'ils puissent recouvrer une identité sociale. Encore une fois, un grand merci à l'Observatoire

Pharos pour ce thème que l'on partage aujourd'hui et qui nous tient tous à cœur, et à vous public de très grande qualité, que je salue, que je remercie et à qui je souhaite une excellente journée de travail. Merci.

Régine BARTHÉLÉMY

Avocate

Membre du Conseil National des Barreaux

« État civil, identités et droits fondamentaux : de l'objet au sujet »

Bonjour, je représente le Conseil National des Barreaux qui est heureux de s'associer à cette journée et à vos travaux sur cette problématique très importante.

Je salue donc Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les hautes personnalités ainsi que tous les participants.

L'identité, Monsieur FRITSCH le rappelait¹⁵, est au cœur du travail des notaires, mais aussi de celui des avocats que ce soit dans le recueil de celle-ci pour engager des procédures ou dans la recherche de celle-ci pour aboutir aux papiers. L'identité dans le langage commun, ce sont les papiers et nous savons à quel point c'est une question angoissante pour ceux pour qui cela ne va pas de soi : quand il a fallu les obtenir après une immigration, ou parce que les parents ou les grands-parents n'étaient pas originaires du pays d'accueil. À travers les papiers, c'est l'histoire personnelle et familiale, qui s'écrit souvent dans la douleur, parfois dans la joie quand on les obtient. Que dire donc de ceux qui, d'entrée de vie, sont privés de leur état civil et donc de papiers ?

L'état civil d'une personne est constitué de l'ensemble des éléments relatifs à cette personne qui identifient l'individu. Il correspond à l'identification d'une personne dans le temps (c'est la date de naissance), dans l'espace (c'est la nationalité), et dans la famille (ce sont les descendants dans la société).

La cour de cassation définit l'état civil comme un « écrit dans lequel l'autorité publique constate d'une manière authentique un événement dont dépend l'État, d'une ou plusieurs personnes »¹⁶, et qui doit être dressé selon les formes usitées dans le pays d'origine. L'enregistrement des naissances est le fait d'inscrire dans un registre d'état civil de façon continue, permanente et universelle les naissances, leurs caractéristiques

¹⁵Lire l'intervention de Laurent FRITSCH : Page 25

¹⁶ Arrêt rendu le 14 juin 1983 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007011266&fastReqId=541232082&fastPos=1>

conformément aux prescriptions juridiques nationales en vigueur.

Les procédures d'enregistrement à la naissance et de délivrance d'un acte d'état civil font de l'individu un sujet de droit. C'est bien cela le cœur de notre travail d'aujourd'hui : la dualité objet/sujet. Finalement, l'expression répétée depuis le début de la matinée d' « enfants fantômes » est certes provocatrice, mais l'idée d' « enfant objet » est peut-être pire. L'absence d'état civil, c'est ne pas être un sujet de droit, et quand on n'est pas un sujet de droit, on est un objet que l'on peut mettre à n'importe quelle place, sans protection aucune.

Disposer d'un état civil, et pouvoir le prouver, conditionne bien évidemment l'accès à de nombreux droits. C'est donc un événement pleinement central dans la vie d'un enfant parce qu'il représente la preuve juridique de l'identité de cet enfant.

C'est une histoire qui s'écrit comme je l'ai dit, car quand on déroule un acte d'état civil, sont notés les descendants, quelques fois le mode de procréation, l'adoption, la reconnaissance. On a parlé récemment à propos de la loi « PMA pour toutes » de la reconnaissance anticipée, préalable, qui peut aussi bien être postérieure. De ces différents modes d'établissement de la filiation découlent des droits et des devoirs pour les personnes qui sont nommées comme étant les parents. C'est l'histoire qui s'écrit et le droit à l'accès aux origines ne fait aucun sens s'il n'y a pas d'état civil. L'histoire personnelle, sociale, continuera de s'écrire dans cet acte d'état civil puisque seront mentionnés en marge le mariage, puis ultérieurement les propres enfants du sujet. La privation de l'état civil d'un enfant a des conséquences après lui. Comment une personne qui n'est pas inscrite à l'état civil peut-elle inscrire et enregistrer ses propres enfants à l'état civil ?

De cet acte découle, comme nous l'avons dit, le droit à l'éducation, puisque sans état civil, l'accès à l'école s'arrête un jour car il est impossible de valider un cursus sans preuve d'identité, mais aussi le droit à la santé parce que l'accès aux services de santé et toutes les campagnes de prévention qui peuvent être faites vont concerner les « sujets », ils ne vont pas concerner les objets. Il y a aussi les protections liées à l'âge, puisque la minorité, c'est facteur de protection, mais encore faut-il prouver son âge grâce à l'acte d'état civil. Les textes dans les conventions internationales décrivent et organisent les protections. Je pense en particulier aux enfants soldats. Comment invoquer la protection des différentes conventions pour ne pas être enrôlé lorsque l'on n'a pas d'âge ? Comment

être protégé contre le mariage forcé lorsque l'on n'a pas d'âge ? Cette protection est affirmée et organisée, mais ne vaut rien s'il n'y a pas cet acte fondamental qui est l'acte d'état civil qui permet de prouver le droit à cette protection.

Il en découle le droit à la nationalité, qui est aussi une protection contre la problématique de l'apatriodie. On connaît toute la problématique des adultes sans identité relative à la circulation des personnes. Comment peut-on avoir un document qui permet officiellement d'aller d'un état à l'autre sans acte d'état civil ? On voit actuellement sur le territoire français toutes les difficultés des mineurs isolés, dont on commence d'ailleurs par vérifier la situation de mineur avec des tests osseux qui sont tout à fait problématiques et discutables. Pour autant, ces tests vont tenir lieu d'état civil, faute d'acte. On voit donc bien tous les enjeux et toutes les conséquences qui pèsent sur l'établissement de cet acte d'état civil. Comment lutter contre le travail des enfants, le trafic des enfants, si ces enfants n'existent pas ?

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure. Je pense que l'expression « enfant fantôme » est effectivement interpellante mais que cela recouvre plus exactement l'« enfant objet » car le sujet est l'enjeu de juridique fondamental. Je vous remercie.

Cécile LEQUÉ-FOLCHINI

Chargée de mission « Coordination des Réseaux institutionnels de la Francophonie et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie »

Organisation Internationale de la Francophonie

« Bilan des actions de l'OIF sur la question de l'état civil et recommandations »

(1/2)

Bonjour à tous, représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Monsieur le Secrétaire Général de l'APF Jacques KRABAL, représentants de l'ANF, c'est un plaisir de nous retrouver car nous travaillons depuis longtemps ensemble.

Cyrille ZOGO ONDO et moi-même travaillons au sein de la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique sous la direction de Monsieur Georges NAKSEU-NGUEFANG¹⁷ qui a fait son allocution d'ouverture tout à l'heure. La mobilisation francophone, plus intégrée et plus inclusive dont Monsieur le Directeur vous parle est le fruit d'un travail de longue haleine. Dès lors, il est important de replacer cette approche francophone dans ce qui a fondé son identité.

La définition de l'état civil est vaste, et elle embrasse aussi bien des approches juridique, biologique, géographique, sociologique et psychologique. Plus globalement dans son approche sociétale d'organisation de nos États, l'identité est la reconnaissance de ce que l'on est par soi-même et pour les autres. C'est la reconnaissance légale qui permet d'accéder à tous ces droits et d'en bénéficier. Parler d'identité, c'est donc construire l'avenir.

Avant de faire un point sur les perspectives, je vous fais ici un bref rappel de ce que nous avons déjà fait en matière d'état civil et d'où nous sommes partis. Quelles sont les bonnes pratiques que l'OIF a déjà développées et qu'elle diffuse ? Dans le cadre de son mandat, la Francophonie appuie la tenue des processus électoraux libres, fiables et transparents en répondant aux engagements pris par nos États et gouvernements qui font des élections un élément essentiel pour la consolidation de la démocratie. Au cours des deux dernières décennies, l'OIF a déployé de nombreuses missions d'observation et de contact dans le domaine électoral conformément à nos textes et en particulier à la Déclaration de Bamako. Ces missions et les réflexions qui s'en sont suivies, ont mis en

¹⁷Lire l'intervention de Georges NAKSEU-NGUEFANG : Page 7

évidence que la plupart des États francophones et notamment les pays en sortie de crise éprouvent de sérieuses difficultés quant à l'identification et l'enregistrement des électeurs et donc la constitution de listes électorales fiables. Ces difficultés sont en partie liées à la mauvaise tenue du registre d'état civil qui empêche alors l'élaboration d'une liste électorale reflétant l'ensemble de la population en âge de voter. Ainsi, c'est par le prisme des élections que l'OIF a pris toute la mesure des questions liées à l'état civil et a initié sa mobilisation pour s'engager très concrètement.

L'une des premières pierres à l'édifice est le développement et la diffusion de savoirs et de bonnes pratiques. Nous avons mobilisé pour cela les compétences issues de nos réseaux institutionnels notamment en matière d'état civil et je salue à ce titre les représentants de l'ANF. Nous avons aussi travaillé avec notre Réseau des Compétences Électorales et l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles. Ces réseaux ont mis en commun leur expertise pour offrir un outil de connaissance, de savoir-faire. Il en est ressorti en 2014 le « Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et de la protection des données personnelles »¹⁸ dans lequel sont compilées des illustrations opérationnelles adressées directement aux professionnels et aux institutions et administrations en charge de l'état civil.

D'autres actions ont été menées en synergie avec les autres organisations intergouvernementales. Par exemple, en 2016, nous avons monté avec l'Union Africaine, l'APF, et l'ANF un atelier technique à Addis-Abeba (Éthiopie) sur le thème des registres d'état civil et des élections en Afrique. Les recommandations ont conduit au déploiement d'une mission d'évaluation des besoins en Guinée et au Niger en 2017, ainsi qu'une mission d'appui en Côte d'Ivoire avec l'ANF. Dans le même temps, l'OIF a poursuivi son plaidoyer en tant qu'organisation internationale dans les autres enceintes internationales et notamment dans le cadre de la Conférence des Ministres africains en charge de l'état civil.

Vous l'aurez bien compris, cette dynamique engagée pour combattre le phénomène des enfants sans identité dès 2014, se fonde sur des bases solides sur lesquelles nous pouvons capitaliser. Je laisse la parole à Cyrille Zogo-Ondo pour en dire davantage. Je vous remercie.

¹⁸ https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/oif_guide-pratique_etatcivil-27-11-14.pdf

Cyrille ZOGO-ONDO
Spécialiste de programme
Organisation Internationale de la Francophonie

« Bilan des actions de l'OIF sur la question de l'état civil et recommandations »
(2/2)

Merci Cécile. Mesdames et Messieurs, c'est un réel plaisir de nous retrouver aujourd'hui ici pour parler une fois de plus de ces sujets qui nous préoccupent tant. Cécile l'a très bien dit : nous sommes arrivés à joindre nos efforts à ceux déjà produits par les autres partenaires, par les politiques d'accompagnement de notre organisation en faveur de la tenue d'élections, libres, fiables et transparentes telles que l'indique le chapitre 4-B de la Déclaration de Bamako¹⁹ qui est notre texte de référence.

Effectivement, si la Francophonie a une longue expérience dans le domaine électoral, c'est parce que la première mission d'accompagnement électoral a eu lieu en novembre 1992 en Roumanie. En revanche, dans le chantier de l'état civil, nous n'avons que cinq ans d'expérience à peu près. Comme disait l'écrivaine sénégalaise Aminata SNOW FALL, « lorsque que vous arrivez dans un village, ou qu'on vous invite à danser dans un village qui n'est pas le vôtre, avant de commencer le premier pas de danse, il est toujours bien de regarder comment les autochtones le font. C'est là la première leçon qui va vous aider, vous aussi, à mieux danser qu'eux. ». Nous avons pris cette sagesse africaine comme une règle d'orientation parce que, aborder les questions de l'état civil qui n'était pas à l'origine notre corps de métier, nous proposait de regarder déjà, d'analyser le contexte, d'évaluer l'ampleur du phénomène pour qu'en apportant notre contribution, nous sachions quelle pourrait être la meilleure fenêtre de tir. En analysant le phénomène et le contexte de la question de l'état civil, nous avons fait plusieurs constats qui ont défini l'intervention que nous mettons actuellement en œuvre.

Premier constat. Les besoins exprimés par nos États membres, en matière de modernisation de l'état civil, sont si nombreux, si variés, qu'aucune organisation internationale ne peut apporter de solutions. Ce constat a amené l'OIF à privilégier des synergies pour que tous ensemble, nous puissions arriver à bout de ce phénomène qui est devenu un problème politique en ce qui concerne l'élaboration des politiques de

¹⁹ https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Declaration_Bamako_2000_modif_02122011.pdf

développement. Nous nous félicitons donc du partenariat stratégique que nous avons avec l'APF au moment où nombre d'États se sont engagés à modifier leur système d'état civil car la modernisation des textes est centrale.

Deuxième constat. Sur ce terrain-là, il y a déjà plusieurs acteurs engagés. Quand on regarde les acteurs qui accompagnent les processus de modernisation de l'état civil, nous avons Plan International, l'UNICEF, la Banque Mondiale, bientôt peut-être la Banque Africaine de Développement. Aussi, nous apprenons que même les opérateurs économiques sont prêts à apporter leur contribution dans ce domaine parce que dans nombre de pays africains, l'absence d'identité des personnes pose un vrai problème ne serait-ce que pour l'ouverture d'un compte bancaire. Dans la plupart des pays du Sud, pour avoir un numéro de téléphone portable, il faut justifier de son identité. Toutes ces questions engagent les acteurs privés à apporter leurs efforts dans le combat que nous menons pour que chaque personne puisse avoir une identité.

Troisième constat. La gestion de l'état civil est un sujet relatif à la souveraineté nationale. Personne ne peut imposer à un État d'aller dans tel sens, de lui imposer un agenda. Chaque État choisit son rythme. Vous pouvez apporter financements et textes, mais sans volonté politique nationale, on peut tourner en rond longtemps. Ce constat, comme l'a évoqué notre ami de l'ANF²⁰, nous incite à être humbles. Nous sommes conscients que les efforts que nous mobilisons, que les actions que nous proposons, n'auront d'impact que si les gouvernements s'impliquent. Comme il a été évoqué, depuis les années 2000, il y a une réelle prise de conscience particulièrement dans les pays du Sud et en Afrique. Les gouvernements ont pris à bras-le-corps cette question de l'état civil car depuis lors, ils ont adhéré au Programme pour l'amélioration accélérée des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique²¹. Ce programme a conduit les États à procéder à des évaluations. C'était la première étape proposée par la démarche. Après l'évaluation, nous avons procédé à la réalisation des plans stratégiques. Depuis quelques années, certains pays ont réalisé la mise en œuvre de ces plans.

Nous pouvons dès lors dresser aujourd'hui trois catégories de pays dans ce processus. La première catégorie est celle des pays ayant fait leur évaluation d'état des lieux, mis en place et en œuvre leur plan stratégique. Certains plans stratégiques ont

²⁰ Lire l'intervention de Laurent FRITSCH : Page 25

²¹ https://www.uneca.org/sites/default/files/images/acs12-0009-trf-apai-crvs_12-01121.pdf

même été évalués, et de nouvelles recommandations ont été émises en fonction des réalités du terrain. La deuxième catégorie de pays regroupe les pays qui ont fait leur évaluation et qui cherchent comment élaborer leur plan. La troisième catégorie, heureusement infime (un ou deux pays), n'a pas encore commencé son évaluation.

Notre démarche consiste donc à privilégier le dialogue indispensable avec les pays concernés. Par rapport à cette analyse du contexte, l'OIF a essayé de cibler trois grands niveaux d'intervention, presque similaires à ceux de l'ANF²².

Le premier niveau est le plaidoyer, parce que l'un des problèmes identifiés par les missions d'experts déployées en décembre 2016 en Guinée puis en mars 2017 au Niger, est le manque de volonté des gouvernements, quand bien même nous organisons tous les deux ans des conférences des ministres en charge de l'état civil. Sur le terrain, nous n'avons pas le sentiment de voir se traduire cette volonté. Si l'on voulait être un peu « dur », dans certains pays, il y a comme une faillite du système d'enregistrement des naissances. Dans les villes, il y a des administrations et des maternités où l'on peut poser les premiers éléments des actes de naissance. Dans les campagnes, la question de l'état civil est d'un autre ordre. Il y a un certain temps, la préoccupation des parents pour l'enregistrement à la naissance venait du fait que sans acte d'état civil un enfant ne pouvait être scolarisé dans l'école du village. Aujourd'hui, dans beaucoup de villages, il n'y a plus d'école, plus de route. Quel intérêt pour un parent pauvre de dépenser une partie de son pécule pour obtenir un papier qui ne servirait à rien, faute d'infrastructures. Il y a donc une rupture de la démarche dans certaines zones rurales des pays africains. Il faut donc mobiliser tous nos efforts pour sensibiliser les gouvernements à traduire leur volonté manifestée depuis environ vingt ans dans les actes. Il y a un vrai problème de maillage du territoire et il faut régler le décalage entre villes et campagnes.

Le deuxième niveau d'intervention concerne l'action collective et coordonnée pour sensibiliser les parents qui ne trouvent plus d'intérêt à déclarer naissances et décès. Sur cette question, l'OIF choisit de mener ses actions propres en même temps qu'elle s'appuie sur les organisations de la société civile. Je me félicite d'ailleurs de voir Michèle VIANÈS qui est une de nos partenaires. Il y a des réalités que nous ne pouvons pas appréhender à Paris. Dans les villages ruraux, certaines croyances laissent supposer que déclarer un enfant l'expose à des dangers. Certains parents décident de cacher l'existence légale de leur enfant oubliant que la déclaration à l'état civil est une condition sine qua non pour

²² Voir l'intervention de Laurent FRITSCH : Page 25

l'exercice de tous les autres droits. Il faut présenter à ces parents dans les langues locales l'enjeu de l'enregistrement des naissances. Comme l'a indiqué Cécile²³, nous avons aussi un vrai problème dans l'accompagnement des processus électoraux avec la déclaration des décès. Vous allez le voir, partout où nous accompagnons la gestion des élections, il y a un seul et même problème qui est à la base de toutes les tensions : la liste électorale. Les étrangers votent, tout comme les mineurs, les personnes décédées. Ces États sont parfois obligés d'aller recourir à des technologies dont ils n'ont pas la maîtrise finale. L'OIF leur propose aujourd'hui de revenir aux fondamentaux parce que le jour où ces pays auront un état civil fiable, nous aurons par la même occasion la possibilité de mieux identifier les personnes autorisées à voter.

Le troisième niveau d'action est le renforcement des capacités. Vous le savez bien, les administrations en charge de l'état civil sont en panne. Nous avons fait des évaluations dans plusieurs pays. Les services de l'état civil qui sont rattachés généralement au Ministère de l'Intérieur n'ont presque rien : pas d'ordinateur, pas de scanner... Il y a aussi un déficit de formation. Si dans la capitale, nous avons des agents plus ou moins formés, dans les villages, l'État recourt à des agents opérationnels non-formés, mal ou non-rémunérés. Toutes les opérations d'état civil visent également la sécurisation des actes car dans certains pays, on peut changer de vie facilement en modifiant son identité non-sécurisée. Prenons un exemple. Je suis un étudiant de vingt ans. L'État offre une bourse d'études aux étudiants de moins de dix-huit ans. Si l'état civil n'est pas sécurisé, je peux modifier mon âge légal en-dessous de dix-huit ans, et ainsi obtenir la bourse.

L'OIF propose donc une action globale et intégrée. Si nous n'appréciions l'état civil que par les naissances, sans nous soucier des décès et des mariages, le travail ne sera fait que partiellement. Il y a encore beaucoup à faire. Je vous remercie.

²³ Lire l'intervention de Cécile LEQUÉ-FOLCHINI : Page 33

Laurence DUMONT

Députée de la 2^{ème} circonscription du Calvados

« Retour sur le travail parlementaire en faveur de l'état civil auprès des Jeunes du Calvados, et recommandations »

Merci à l'Observatoire Pharos, merci à l'OIF et aux OINGs d'avoir concocté ce colloque qui est précieux.

J'ai été sollicitée pour exposer mon action en tant que parlementaire. D'abord, je souhaite préciser pourquoi je me suis intéressée à ce sujet. Je suis tombée sur un article de Robert BADINTER il y a cinq ans qui préfaçait et présentait dans la revue d'Amnesty International le livre *Les Enfants fantômes* de Laurent DEJOIE et Abdoulaye HARISSEU qu'on ne présente plus. J'ai donc découvert ce sujet que j'ignorais donc avant 2014.

Mon action recouvre les trois axes stratégiques présentés par l'OIF juste avant²⁴: la mobilisation politique, l'information et la formation. Sur la mobilisation politique, nous avons organisé en 2015 ici-même un grand colloque auquel Robert BADINTER, Michèle VIANÈS et Michaëlle JEAN (ancienne Secrétaire Générale de l'OIF) ont participé. Aucun écho n'avait été donné malheureusement. Alors que nous nous battons, les outils nécessaires ne nous sont pas toujours mis à disposition. Ce colloque a eu le mérite d'exister mais il n'a pas réussi à ouvrir les yeux de beaucoup de monde en dehors de ceux qui étaient déjà concernés. Il y a ensuite eu la fameuse Résolution de Berne en 2015²⁵ à l'APF. Ensuite, je suis intervenue à l'Union Interparlementaire à Lusaka en Zambie devant 700 ou 800 parlementaires issus de 170 États du monde entier, dont les trois quarts ouvraient les yeux sur le problème, comme je les ai ouverts quelques temps auparavant en lisant l'article de Robert BADINTER.

Nous faisons œuvre utile à chaque fois que nous nous mobilisons. Dernièrement, j'ai obtenu de la Commission des affaires étrangères dont je fais partie ici à l'Assemblée Nationale, la création d'une mission d'information, que je co-préside avec une parlementaire de la majorité, Madame Aïna KURIC. Nous avons commencé les travaux au début de l'année 2019, et nous faisons déjà beaucoup d'auditions. Nous ferons également une mission dont nous n'avons pas arrêté tout à fait la destination. L'état des lieux est relativement bien établi, maintenant il faut passer à des actions concrètes, aux

²⁴Lire l'intervention de Cécile LEQUÉ-FOLCHINI et de Cyrille ZOGO-ONDO : Page 33

²⁵ https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2b.cap-resolution_enfants_sans_identite-2.pdf

recommandations. Vous imaginez le nombre de rapports qui sortent déjà de la plume de parlementaires, je ne souhaite pas que le nôtre cale une armoire de plus dans un bureau.

Nous ne sommes pas là pour faire la morale au continent africain sur les questions d'état civil quand on remarque que le sujet n'est pas parfait en France (voir l'avis du 19 novembre 2019 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme²⁶) en particulier à Mayotte ou en Guyane. Par exemple, certaines fratries comptent un enfant français, un enfant qui est né de l'autre côté du fleuve Maroni au Suriname (et donc surinamais), et un enfant qui n'est enregistré nulle part. Nous parlerons de cela dans le rapport de notre mission que nous espérons voir aboutir au premier trimestre 2020.

Sur l'information et la sensibilisation, plusieurs intervenants ont évoqué le travail que je fais dans ma circonscription dans le Calvados. Depuis quatre ans, grâce à ma collaboratrice Emmanuelle JARDIN-PAYET, nous avons développé un appel à projets avec le rectorat de l'Académie de Caen. L'objet est de dire aux jeunes normands ce qui suit : « les questions d'identité sont pour vous peut-être une évidence car vous avez quasiment tous une carte d'identité dans la poche. Réfléchissez à ce que veut dire ne pas avoir de carte d'identité, ne pas être enregistré à l'état civil. ». Cette réflexion sur un point évident donne lieu à des productions passionnantes.

Nous leur demandons de faire connaître la problématique, en imaginant un élément de communication. Depuis quatre ans, environ 500 jeunes de Normandie ont participé à ce projet avec leurs enseignants. Ils ont produit des vidéos, des chansons, des poèmes, des expositions, etc. Nous avons de nombreux partenaires : Regards de Femmes, l'ANF, l'UNICEF, Adama SAWADOGO qui est venu plusieurs fois témoigner dans les classes. Nous avons également projeté le film de Michel WELTERLIN qui est un élément de pédagogie et d'information majeur sur le sujet.

Cet appel à projets est développé en partenariat avec cinq pays africains : le Burkina Faso, le Bénin, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Togo. Les élèves français communiquent donc avec leurs homologues originaires de ces pays. Certains élèves africains ont réalisé des enquêtes dans leur entourage proche pour voir comment ces problématiques étaient traitées. Certains jeunes des pays africains sont venus dernièrement à Caen pour venir échanger avec les jeunes normands, grâce à un partenariat avec l'association Aide et Action, et l'ANF. Je vais à ce titre vous lire un court

²⁶ https://www.cncdh.fr/sites/default/files/191119_avis_30_ans_de_la_cide_par_mail.pdf

texte qu'une enfant de neuf ans a déclamé devant les 200 collégiens et lycéens normands, et qui, je crois, nous oblige :

« Je suis différente de vous. Oui, je suis bien différente de vous.

Je suis différente de vous, car même si j'ai comme vous un nom, ma naissance est entourée de turbulences.

À l'état civil, point de trace de mon existence.

Aucune patrie, à ma vie ne donne sens.

Alors point de sens à mon existence.

L'ignorance et l'insouciance coupables de mes géniteurs, en moi graine innocente, ont produit un fantôme.

Mes camarades de la reconnaissance légale jouissent,

Quand dans l'incertitude des lendemains, je baigne.

Pourtant, un simple geste, un simple petit geste, un papier, un papier des blancs,

Un simple papier blanc des blancs, comme aimait le dire mon grand-père,

Comment dis-je ? Un simple extrait de naissance

Aurait suffi à donner à mon existence

Toute la clairvoyance. »

Imaginez l'effet qu'une petite de neuf ans peut provoquer devant des jeunes Français qui se posent peu de questions a priori sur ce sujet. Cela a donc été un moment absolument extraordinaire. Nous renouvelons cette opération cette année.

Enfin, le troisième volet est la formation des officiers d'état civil. Je suis convaincue et depuis longtemps, et j'en ai encore parlé récemment à l'Association des Maires de France présidée par François BAROIN, qu'il faut imaginer dans le cadre de la coopération décentralisée des actions de formation. Ce serait précieux pour ceux que nous irions former en Afrique et pour les fonctionnaires d'état civil français qui, à l'heure actuelle, ne sont pas les agents les mieux considérés dans nos communes bien qu'ils disposent de savoirs et compétences absolument majeurs. Nous avons tout intérêt à les valoriser.

J'en conclus avec trois petits points. Le premier rejoint ce que Jacques KRABAL a énoncé plus tôt²⁷ : il n'y a pas de fatalité. En outre, je suis convaincue, et les auditions de la mission parlementaire le confirment, que si l'on avait alloué autant de fonds sur

²⁷Lire l'intervention de Jacques KRABAL : Page 21

l'enregistrement à l'état civil qu'on l'a fait dans l'établissement des listes électorales, le problème serait réglé depuis longtemps. Enfin, je connais peu de problématiques aussi importantes, et lourdes de sens et de conséquences pour les enfants concernés, qui ont des solutions aussi simples et peu coûteuses. Par exemple, le bracelet d'Adama SAWADOGO ne coûte pas des dizaines d'euros.

Sincèrement, comme parlementaire, quand on croise une problématique aussi importante pour laquelle on voit des solutions accessibles, on ne peut pas se taire et rester sans agir. Voilà ce qui me motive dans ce combat. Je vous remercie.

Laetitia BAZZI-VEIL

Cheffe de la Protection des Enfants au Sénégal à UNICEF Sénégal
« État des lieux en Afrique de l'Ouest et Centrale et partage de bonnes pratiques »

Bonjour tout le monde. Je vais donc vous parler de la situation de l'enregistrement des enfants à l'état civil en Afrique de l'Ouest et du Centre, et de l'action de l'UNICEF sur cette problématique.

Nous savions déjà qu'en 2000, nous avions à peu près 2 enfants de moins de cinq ans sur 5 qui étaient enregistrés à l'état civil. Vingt ans plus tard, la situation a malheureusement peu évolué. Sur les 230 millions d'enfants à travers le monde qui n'existent pas officiellement, nous en avons approximativement 84 millions en Afrique Subsaharienne.

L'Afrique de l'Ouest enregistre à elle-seule 40 à 47 millions d'enfants qui ne sont pas enregistrés à l'état civil. C'est à peu près 1 enfant sur 2 qui est enregistré à l'état civil. Cette région est marquée par des États qui sont fragiles et qui connaissent des situations de crise ou d'urgence prolongées qui vont affecter la capacité des systèmes d'état civil à enregistrer les naissances d'une façon régulière et permanente, et entraver l'accès des populations aux services d'état civil. Sur les 24 pays de la zone, seuls 3 ont un taux d'enregistrement universel. Certains pays, dont les taux sont relativement élevés, voient des enregistrements en baisse dans des zones sensibles, comme les frontières. C'est le cas par exemple dans les zones à l'intersection du Mali, du Burkina et du Niger. On est globalement sur une tendance d'enregistrement plutôt à la hausse. À noter qu'en Afrique de l'Ouest et du Centre, on avait à peu près 40% d'enfants enregistrés, et en 2019 nous en avons 52%. En quelques années, nous avons fait un bond de quelques points mais qui se traduit à l'échelle de la région en millions d'enfants qui sont dorénavant enregistrés à l'état civil.

Quand on prend le Sénégal, le taux d'enregistrement à l'état civil est de 77% pour 570 000 naissances chaque année. On évalue à peu près le nombre de naissances non-enregistrées à l'état civil à 160 000. D'heure en heure, de jour en jour, et d'année en année, la situation du point de vue démographique se dégrade. Toujours au Sénégal, on a environ 800 000 élèves scolarisés qui ne sont pas enregistrés à l'état civil.

Quand on regarde les taux d'enregistrement à l'état civil nationaux, ceux-ci cachent de grandes disparités. Ce n'est pas parce que l'on a un taux d'enregistrement élevé au niveau national, que la situation est uniforme sur tout le territoire. Au Sénégal, on a un taux d'enregistrement moyen de 77%, mais certaines régions comme Tambacounda ou Kaffrine comptent 40% d'enfants non enregistrés.

Quels sont les principaux goulots d'étranglement ? D'abord, notons que l'environnement politique est déterminant puisque de nombreux États manquent de politiques publiques et de plans stratégiques nationaux, faute d'engagement de l'État au plus haut niveau, et malgré quelques progrès.

L'enregistrement à l'état civil a des dimensions multisectorielles. La communication entre, par exemple le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère de la Décentralisation, et le Ministère de la Santé qui génère les faits d'état civil sur les naissances et les décès, et le Ministère en charge de la gestion de l'identité nationale, est parfois inexistante. Il y a donc des problèmes de coordination au niveau national et il y a donc lieu d'établir des cadres de travail multisectoriels au moins au niveau des premiers ministres parce que le ministère en charge de l'état civil peut avoir des difficultés à coordonner les interventions.

Aussi, le cadre juridique est un facteur de difficulté puisque certains textes sont obsolètes, ou discriminatoires (l'enregistrement ne peut être effectué que par le père, ou bien uniquement pour les couples mariés).

L'offre publique en termes d'état civil est aussi en question puisqu'on peut avoir des problèmes d'accessibilité géographique. Les services d'état civil sont souvent décentralisés donc opérés au niveau des collectivités locales dans les centres urbains. Les populations peuvent avoir à parcourir plusieurs kilomètres pour réaliser les démarches. Le Sénégal compte 689 centres d'état civil à l'échelle nationale pour 3 000 structures sanitaires en comparaison. Cette décentralisation fait que les procédures d'état civil sont parfois réalisées par des agents contractuels voire bénévoles qui n'ont pas reçu de formation. C'est cette idée de prestation de service qui est remise en question. Le problème de l'accueil est central également, puisque lorsqu'un citoyen se rend au service d'état civil, il n'aura pas forcément accès à un descriptif avec les informations basiques sur les horaires, les points d'attention, les pièces requises ou les détails des procédures. S'il tombe sur le centre fermé, il peut éventuellement revenir plus tard avec des pièces manquantes. Enfin, les centres d'état civil, du fait de manque au niveau des intrants,

peuvent se trouver en rupture de stock en registres, en formulaires, en timbres fiscaux. Tous ces éléments vont concourir à une faiblesse de l'offre d'état civil, qui va décourager la demande.

L'accessibilité financière est également centrale. Normalement, les démarches d'état civil sont gratuites, mais les coûts directs (achats des formulaires et timbres fiscaux) et indirects (par exemple, les déplacements vers les centres) contribuent au découragement des ménages.

La demande d'état civil est touchée par plusieurs facteurs. L'analphabétisme, le manque de campagnes d'information nationales systématiques favorisent une méconnaissance de l'importance de l'enregistrement des naissances, du lieu, du délai et des procédures de déclaration. Cette désinformation peut amener à la situation suivante. Prenons le cas d'une famille guinéenne dont un enfant naît au Sénégal. Les parents peuvent penser qu'il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'enfant sur place et qu'il sera possible de le déclarer une fois de retour en Guinée même plusieurs mois plus tard. Le pays d'origine refuse donc l'enregistrement puisque seul l'État où l'enfant est né est habilité à le faire. Autre situation, la mère peut penser qu'elle n'a pas le droit d'enregistrer l'enfant. Si le père est absent, l'enfant reste donc sans être enregistré.

Il y a également un manque de mécanismes de redevabilité. Dans certains centres, il existe des situations de corruption ou d'excès de zèle. Par exemple, des parents sans pièce d'identité peuvent légalement, dans certains pays, être remplacés par deux témoins titulaires de ces documents pour enregistrer l'enfant. Dans les faits, certains agents refusent de procéder de la sorte. Les citoyens n'ont pas de moyens de signaler ces pratiques abusives.

Quelles sont les bonnes pratiques que préconise l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre ? L'action de l'UNICEF s'inscrit dans l'initiative de l'Union Africaine. L'Union Africaine a lancé cette initiative au niveau de la Conférence des Ministres responsables de l'enregistrement des actes d'état civil qui a lieu tous les deux ans, et a lancé un vrai programme régional africain piloté par les États eux-mêmes pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès, mariages). Ces ministres se réunissent, dressent un bilan et une feuille de route qui permettent d'indexer les différents États par rapport aux objectifs. Certains principes, standards et priorités ont été définis, comme par exemple la coordination des systèmes d'état civil et de santé. En octobre

dernier à Lusaka, l'accent a été mis sur la coordination des systèmes d'état civil et de gestion de l'identité. De gros investissements sont réalisés dans les systèmes de gestion des papiers d'identité et des fichiers de données centraux. Ces mesures doivent aussi renforcer le système d'état civil car sans acte de naissance, pas de pièce d'identité. L'idée est de renforcer l'intégration des approches de façon à avoir des systèmes d'état civil connectés à d'autres systèmes, sachant que l'état civil reste le fondement.

À l'UNICEF, nous nous efforçons également de coordonner nos appuis. Dans le cadre de l'initiative de l'Union Africaine, il y a un groupe-clé de partenaires dont nous faisons partie (agents des Nations Unies, acteurs du développement...).

Au niveau national, nous allons appuyer les ministères en charge de l'état civil pour aborder toutes ces questions institutionnelles de réforme législative, d'informatisation et de renforcement de capacités, d'établissement de procédures et d'outils pour les agents d'état civil, mais aussi pour le personnel de santé. Une autre approche sur laquelle nous nous engageons et qui porte des résultats très concrets, est de desserrer le goulot d'étranglement qui concerne l'éloignement des centres d'état civil qui est un des obstacles majeurs en Afrique. La meilleure façon de rapprocher ces services d'état civil est de s'appuyer sur le tissu des structures sanitaires. Je rappelle les chiffres cités plus haut. Au Sénégal, nous avons 689 centres d'état civil pour 3 000 centres de santé, et une couverture vaccinale de 96%.

La question centrale du délai d'enregistrement d'un enfant renvoie au cadre législatif. Il est extrêmement variable d'un pays à un autre, de deux semaines à trois mois. Au Sénégal, les enfants peuvent être déclarés avant l'âge d'un an. Cela donne une latitude aux parents pour inscrire leur enfant. Cela laisse aussi une marge aux services de santé de réaliser aussi ses démarches. S'il y a une couverture à l'accouchement, les enfants peuvent être enregistrés dès la naissance. Sinon, dans un délai d'un an, un enfant est censé recevoir quatre à cinq injections vaccinales qui sont autant de chances de s'assurer que cet enfant sera bien enregistré à l'état civil. La structure sanitaire s'appuie souvent sur des réseaux d'agents de santé communautaires qui sont capables d'informer les familles et les femmes enceintes de l'importance de l'enregistrement, mais aussi de faire le suivi de la déclaration effective des enfants. Nous avons donc mis en place des dispositifs de surveillance et d'appui à l'inscription des enfants à l'état civil à travers un suivi par le carnet de santé de la mère et de l'enfant grâce à une mention « déclaré(e) / non-déclaré(e) » qui permet à l'agent de repérer si l'enfant a été enregistré et de le référer

à un point focal formé sur les procédures d'état civil chargé de récupérer toutes les données d'identité de l'enfant (date et lieu de naissance, ascendants...) et de les transmettre aux fonctionnaires chargés de l'état civil pour déclarer la naissance de l'enfant.

Au niveau législatif, il est important de s'assurer que la loi permette au personnel qui a été témoin d'une naissance de pouvoir déclarer une naissance à l'état civil. Cela correspond aussi à l'une des difficultés que l'on a. Souvent dans l'espace francophone, la charge et la responsabilité de la déclaration à l'état civil pèsent de façon disproportionnée sur les parents dans les contextes nationaux parfois difficiles comme exposé plus haut. Aller aux devants des parents par les structures sanitaires permet de leur alléger ce poids.

En trois ans, on a vu que dans les régions où cette approche a été promue, on a eu une augmentation de 44% de l'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an, comparativement à la progression 3% au niveau national. Dans les services de vaccination, dans un pays comme le Nigéria, cela a démultiplié les chances d'enregistrement des enfants à l'état civil.

L'information et la sensibilisation des communautés sont également très importantes. La communication de masse est souvent portée par le secteur associatif dans des zones définies. Il faut encourager et accompagner l'État à avoir des campagnes de communication massives, systématiques et répétées sur l'importance et les procédures relatives à la déclaration. Le soutien au tissu communautaire est également clé. Ce fonctionnement communautaire donne au chef de quartier et de village un rôle et une responsabilité majeurs souvent reconnus par la loi. Ils sont considérés comme des auxiliaires de l'administration préfectorale. Il s'agit de soutenir et former ces chefs, d'aider les communautés à mettre en place des systèmes de recensement pour pouvoir faire des déclarations collectives des naissances à intervalle régulier et selon le délai légal.

Faire le lien entre l'enregistrement des naissances et les systèmes de protection sociale (notamment les transferts monétaires aux ménages les plus pauvres) est une piste intéressante. Il ne s'agit pas d'instaurer un rapport de condition stricte car cela ciblerait les ménages les plus vulnérables. L'idée est de faire que les ménages qui bénéficient d'allocations de transfert sociaux soient accompagnés et informés pour réaliser les démarches d'état civil sans quoi, ils pourraient se voir suspendre ces revenus. En Guinée, au Sénégal et au Niger, on est en train de mettre ces programmes en place.

L'utilisation des nouvelles technologies permet de faciliter et suivre les enregistrements alors que la décentralisation complique le contrôle des démarches par l'administration centrale. Au Sénégal, il n'existe pas de logiciel de gestion de l'état civil qui soit standardisé et uniforme sur l'ensemble du territoire. Chaque municipalité va se procurer un logiciel auprès d'un opérateur privé, ou en accès libre, souvent incompatible avec celui de l'État central. L'enjeu est donc de doter les administrations d'un logiciel commun qui permette de centraliser toutes les données d'état civil sur un fichier unique. L'informatisation (soutenue entre autres, par l'Union Européenne et la Banque Mondiale) va tout de même prendre un certain nombre d'années.

Le suivi de la performance des centres d'état civil est au cœur des enjeux. Certains centres sont presque « en roue libre » avec des ministères en difficulté pour contrôler et collecter les données de routine. On connaît les chiffres de l'enregistrement grâce aux enquêtes de prévalence et aux services de santé, mais les services d'état civil sont incapables de donner des statistiques précises sur les naissances et décès. La téléphonie mobile est utilisée grâce à la plateforme « Rapid Pro » qui permet aux centres d'état civil en temps réel de transmettre des données basiques sur le nombre d'enfants enregistrés à l'état civil dans les délais, ou regularisés par jugement supplétif et donc de rendre compte de leur activité. Au Nigéria, cela a permis au niveau gouvernement fédéral de suivre les différents centres et d'interpeller les régions qui n'avaient pas de bonnes performances. Cette culture de redevabilité, a fait augmenter le taux d'enregistrement des enfants à l'état civil. Le Sénégal connaît des améliorations à ce titre également.

Les priorités pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont les suivantes. Il faut soutenir les réformes d'état civil et s'assurer vraiment que les investissements faits pour les systèmes de gestion d'identité intègrent bien un appui à la modernisation. Au niveau législatif, il faut instaurer des routines pour enregistrer les enfants dans les délais. Les regularisations par audiences foraines, jugements supplétifs sont nécessaires mais elles doivent être institutionnalisées. Au Sénégal, chaque année, l'UNICEF est sollicitée en urgence par le Ministère de l'Éducation Nationale pour aider à la régularisation des élèves de CM2. L'enjeu est de faire en sorte que les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Justice, et en charge de l'état civil, mettent en place des dispositifs permanents de régularisation avec des procédures simplifiées avec des coûts négociés de façon à ce que l'on n'attende pas le dernier moment avant de régulariser un élève. Merci beaucoup

Michèle VIANÈS

Présidente de l'ONG Regards de Femmes

« Enfants sans identité : actions ! »

Bonjour à nouveau à toutes et tous,

Le droit à l'état civil est un droit racine, c'est le droit d'avoir des droits. Tous les enfants doivent être enregistrés pour avoir accès aux services d'éducation, de santé, et être protégés de toutes les formes de violence et de trafic. L'enfant sans état civil, ne peut profiter d'aucune des politiques de développement de son pays. Sans existence juridique il ou elle ne peut ni hériter, ni se présenter en justice. Sans papiers d'état civil, comment s'opposer aux mariages et grossesses précoces, à la traite des filles et des femmes, et à toutes les formes de violence et d'exploitation, en premier lieu l'exploitation sexuelle ?

Ce fléau grave et méconnu touche tous les pays en développement alors que les données démographiques qui émanent des registres d'état civil sont indispensables pour administrer un pays et pour pouvoir vivre dans ce pays. Toutes les mesures déjà prises effleurent ce problème, sans le régler, ce que nous voulons faire définitivement.

Regards de Femmes a émis quatre recommandations pour éradiquer ce fléau. La prise de conscience est la première, comme je l'ai exposé un peu plus tôt²⁸. En effet, la sensibilisation est nécessaire. Pour sortir de ce cycle infernal et le remplacer par un cercle vertueux, Regards de Femmes a construit une plateforme²⁹ pour sensibiliser les États et informer les populations de l'importance de l'état civil et de la déclaration des actes de naissance. Celle-ci énumère les freins à la déclaration des naissances, les services ad hoc des États, les organisations internationales, les associations locales qui réclament des agents d'état civil qui soient formés et rémunérés sur tout le territoire, et les bonnes pratiques à disséminer.

Pour revenir aux freins, ceux-ci ont été énumérés : pas de perception comme droit fondamental, le frein économique, la barrière juridique, l'éloignement des milieux ruraux, et la barrière politique. Je m'arrête sur celle-ci. Par exemple, lors du recensement organisé par l'Union Européenne et d'autres partenaires en Mauritanie, on a remarqué que certaines populations « afro-mauritaniennes » ont été oubliées, ce qui est dénoncé par

²⁸ Lire l'échange entre Michel WELTERLIN et Michèle VIANÈS et Julie FÉVRIER : Page 17

²⁹ <http://www.etatcivil.pw>

l'association locale « Touche pas à ma nationalité ». C'est bien l'image qu'il faut veiller à qui l'on confie les actions de recensement.

Rappelons que dans trop de pays, les femmes n'ont pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants. Ce problème est accru pour les mères célibataires - je pense au cas d'Aïcha Ech-Chenna, qui lutte depuis plusieurs années sur ces questions et qui dénonce le fait qu'aujourd'hui au Maroc, on dénombre 24 enfants qui naissent et sont jetés à la poubelle - et bien sûr en cas de viol.

On a jusqu'ici peu parlé de l'Asie. Dans les pays où préférence est donnée aux enfants de sexe masculin, les garçons sont plus déclarés que les filles. Les infanticides de filles dits « félicides » sont invisibles. Je rappelle également que l'enregistrement des enfants orphelins par fait de guerre ou enlevés par des trafiquants ou des terroristes, est une question d'actualité dramatique. Les parcours migratoires des mineurs non-accompagnés et non-documentés, filles et garçons, sont extrêmement violents. Les filles sont soumises à des violences sexuelles et sont donc confrontées à des grossesses précoces et à l'abandon des enfants sur le chemin de la migration. Dans les pays de destination où elles arrivent finalement, les trafiquants sexuels leur donnent des faux papiers qui indiquent qu'elles sont majeures. Imaginez donc les difficultés pour les associations (par exemple l'Amicale du Nid) pour prouver la minorité de ces filles. Enfin, la guerre et les conflits interrompent le fonctionnement de l'état civil et la déclaration des naissances.

Le deuxième axe de travail est l'élimination des législations discriminatoires envers les femmes. L'absence de ressources financières ne justifie pas qu'il y ait des législations dans ce sens. Il n'y a aucune excuse. Des lois patriarcales discriminantes en termes de nationalité empêchent la déclaration des enfants par les mères dans 25 pays encore aujourd'hui ou la limitent dans 60 pays. Quand la mère ne peut transmettre sa nationalité, les enfants ne peuvent pas être enregistrés à la naissance si le père est étranger. Je tiens à votre disposition la liste des pays francophones concernés. Le Secrétaire Général de l'ONU a demandé à plusieurs agences de l'ONU, dont ONU Femmes, de créer un mouvement qui mettra fin à cette situation. Je cite également la loi-cadre de l'APF soutenue par l'OIF qui est aussi un outil extrêmement important. Par rapport aux lois, il n'est pas question de moyens mais de volonté politique. Celle-ci se crée.

Le troisième point est l'amélioration des mécanismes existants. L'état civil doit être

l'élément saprophyte à greffer sur tous les autres. Il faut utiliser des relais administratifs dans les villages (enseignants, agents de santé...) et lui déléguer juste la responsabilité de remplir une fiche qui ne comporterait que les informations essentielles : prénom, date et lieu de naissance, et éventuellement le nom des parents, et ensuite solliciter les différents ministères pour améliorer sa déclaration des naissances :

- Le Ministère de l'éducation afin que les enfants ne soient pas refoulés à l'entrée à l'école sans document d'état civil
- Le Ministère de la santé qui pourrait enregistrer les enfants à la naissance en maternité de manière gratuite. Beaucoup de familles quittent déjà les maternités à l'hôpital une fois l'enregistrement fait, sans payer. Aussi, celui-ci peut organiser des campagnes d'enregistrement mobiles en même temps que les séances de vaccination mobiles.
- Le Ministère de la Justice, lors des audiences foraines, légaliseraient les fiches remplies par les agents soit des autres ministères, soit les agents locaux. Aussi, et c'est essentiel d'après toutes les personnes rencontrées, le jugement supplétif doit être de même valeur que le jugement initial et la mention « jugement supplétif » doit disparaître de toutes les pièces d'identité des personnes concernées. Ce processus ne demande pas de moyens considérables dans la mesure où on peut travailler avec plusieurs parties prenantes.

Dernier point, il faut mobiliser les nouvelles technologies. Le gouvernement indien a réussi à conférer une carte d'identité numérique à 950 millions de personnes en cinq ans, grâce à l'aide entre autres, du groupe Safran. La Chine en a fait autant. Ces deux gouvernements ont fait de l'enregistrement des naissances une priorité en mobilisant les deux, à la fois les moyens technologiques et la volonté politique de le faire.

Je cite deux exemples précis. ONU Femmes pilote activement de nouvelles approches digitales notamment au Nigeria avec la Fondation Mastercard afin que les cartes de crédit délivrées aux entrepreneuses contiennent une micro-puce qui permette de prendre toutes les données biométriques. Les cartes de crédit deviennent alors carte d'identité, carte d'accès au droit et autres services pour les citoyens. Aussi, les « blockchains » issues de la technologie des monnaies numériques sont utilisées par le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) et permettent de donner immédiatement et de façon pragmatique une identité numérique à toutes et tous. À sa naissance, l'enfant va être enregistré dans ce fameux coffre digital et toute son histoire va être conservée et mise à sa disposition lors de ses déplacements.

En conclusion, je rappellerai deux avancées sur lesquelles le plaidoyer de Regards de Femmes a été entendu. Sur la décision politique de la Côte d'Ivoire de fournir à chaque enfant scolarisé des documents d'état civil, et puis notre action lors de la Commission de la condition des femmes à l'ONU à New York dans les conditions agréées qui s'imposent aux États. Celle-ci demande de garantir l'enregistrement universel des naissances et d'assurer l'inscription de tous les mariages, en gardant « l'importance capitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation des droits des personnes ». Le traitement de tous les maux contre lesquels Regards de Femmes agit passe par les mêmes phases : sensibiliser, légiférer, faire appliquer la loi. Nous comptons sur vous toutes et tous pour poursuivre ces actions. Je vous remercie.

Michel WELTERLIN

Producteur à la Compagnie des Taxis-Brousses et Directeur Général de l'ONG
État Civil Enfance

« Retour d'expérience sur le film *Enfants sans identité : un défi pour l'Afrique*, et présentation d'un partenariat de collaboration au Sénégal »

En dehors de mon métier de producteur de documentaires, j'ai créé avec quelques amis récemment une ONG « État civil enfance » présidée par Laurence DUMONT que je remercie encore.

Nos actions sont ciblées sur la sensibilisation des populations. Je reviens de Dakar (Sénégal) où nous venons de signer un accord avec l'État sénégalais pour faire des campagnes d'information et de sensibilisation sur tout le territoire auprès des populations directement. Le travail de plaidoyer auprès des administrations pour renforcer les services d'état civil est déjà bien lancé, donc l'action auprès des populations doit suivre ce mouvement.

Lorsque j'ai tourné mon film dans les villages, certains en avaient un peu entendu parler, d'autres pas du tout. D'autres familles ne faisaient pas cela culturellement : les parents n'étaient pas enregistrés et ne voyaient donc pas le problème, puisque comme le commentaient certains chefs de village, depuis longtemps on voyageait d'une région ou d'un État à un autre sans papiers. Je leur ai expliqué que la situation avait changé, que la mobilité aujourd'hui était plus compliquée, pour plusieurs raisons, dont celle du terrorisme, et qu'il fallait donner la chance à leurs enfants d'étudier pour qu'il puisse agir sur le monde.

Nous allons donc travailler sur tout le territoire sénégalais. Le film est bien sûr un outil d'introduction. Nous allons également créer des outils, parce que vous pouvez inventer tous les systèmes technologiques formidables pour l'enregistrement des enfants, si les populations ne sont pas prêtes et n'adhèrent pas à l'idée que cela va donner des droits à leurs enfants, alors toutes les actions ne fonctionneront pas. C'est donc un immense travail auprès des populations.

Nous avons pour cela des partenaires formidables comme la Fondation Hirondelle qui crée et appuie des radios locales en Afrique. La radio est un lieu de débat en Afrique et change complètement la physionomie de la société africaine. On a donc créé des

émissions et des fora publics pour expliquer aux populations l'importance de l'état civil. Avec l'UNICEF et Laëtitia BAZZI-VEIL que je salue, nous allons parler de santé, ainsi qu'avec l'AMRF (African Medical Research Foundation) basée à Nairobi (Kenya) et connue pour coordonner les « Flying doctors ». Nous avons aussi signé un contrat avec le service d'état civil sénégalais dont nous sommes très heureux.

J'en termine là, je vous remercie de m'avoir écouté. J'en profite également pour remercier l'Observatoire Pharos pour cette magnifique initiative.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI 1 - FORMAT
EXPOSÉ/DISCUSSION :

« COMMENT FAVORISER UNE MEILLEURE
COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE
TERRAIN ? »

INTERVENANTS SUR SCÈNE :

Modérateur : Monsieur Koffigan DOHO, Vice-Président du Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement (REJADD)

Mama KOITÉ DOUMBIA, Présidente du réseau MUSONET

Dibam DJONG-YANG, Directeur Général de l'Association pour la Protection des Droits des Enfants du Tchad (APDET)

Thérèse LEPRÊTRE, avocate et Jean-Pierre GETTI, haut magistrat honoraire, bénévoles d'Avocats Sans Frontières France (ASF)

Jean-Jacques MATHAMALÉ, Coordinateur du Centre d'Information Environnementale et du Développement Durable en Centrafrique (CIEDDC)

Thierry VIARD, Secrétaire exécutif d'ATD-Quart Monde

Mama KOITÉ DOUMBIA

Présidente du réseau MUSONET

« Modes d'action du réseau MUSONET avec ses partenaires et sur le terrain au Mali. »

Je voudrais remercier l'Observatoire Pharos et l'OIF pour l'organisation de ce colloque. Je suis Présidente du Réseau de communication et de développement des femmes malienne appélé « MUSONET » qui est le point focal de FEMINET au Mali. Nous avons 33 organisations membres et 70 membres individuels. Nous travaillons sur la communication, le plaidoyer et le renforcement de capacités.

Dans le cadre de l'enregistrement des naissances, je voudrais juste rappeler comment nous avons mis en place ce projet. Nous avons eu un projet avec les femmes danoises appélé « Koulou » qui nous a financé pendant trois ans sur du renforcement de capacités, plaidoyer pour les droits économiques, sociaux, politiques et culturels des femmes et des campagnes d'information et de sensibilisation. C'est au cours de ces campagnes que nous avons identifié quels étaient les problèmes majeurs auxquels les femmes étaient confrontées. L'un d'eux était l'enregistrement des naissances. Tout part de là pour le droit des femmes. Nous avons constaté que pour se marier, vous devez donner votre pièce d'identité et prouver qui vous étiez. À ce titre, nous devions mettre en place un programme sur cette question. Notre partenaire a été très exigeant. Il a exprimé qu'au vu du fossé entre filles et garçons à tous les niveaux, il fallait accompagner l'enregistrement des naissances des filles. Nous avons pris un groupe-cible de 1 000 filles, que nous avons agrandi à 10 000 aujourd'hui, qui ont été enregistrées grâce à ce programme.

Comment faisons-nous ? Nous travaillons avec sept organisations de notre réseau que nous contractualisons et finançons sur le terrain. Chaque pays a ses coutumes et ses traditions. Quand nous voulons commencer une activité dans une localité, nous passons par la sensibilisation. Nous ciblons donc les personnes qui peuvent influencer dans le sens de nos objectifs. Lorsque nous arrivons dans les villages nous demandons à rencontrer le chef traditionnel à qui nous apportons un coq et dix noix de cola, c'est une question de tradition. Nous réunissons plusieurs chefs de village, mais aussi le préfet par exemple, et les associations concernées. Dans le cas de Naréna, ceux-là nous ont prouvé toute leur disponibilité à accompagner le programme après plusieurs réunions d'information. D'autres groupes sociaux sont conviés pour venir échanger : les associations de femmes,

de jeunes, les religieux, les notables...

Les enfants doivent également être sensibilisés pour qu'ils comprennent l'importance de l'enregistrement des naissances. À Baguinéda, à trente kilomètres de Bamako, nous nous sommes rendus dans des centres sportifs où jouaient des filles. Aucune d'entre elles n'avait d'acte de naissance.

Il est indispensable de réaliser ce long travail de sensibilisation qui est la base de tout le processus. Sans cela, il n'est pas possible d'espérer des résultats sur le nombre d'enregistrement.

Nous convions également les religieux car le Mali compte environ 90% de pratiquants et la question de la place des filles est parfois délicate à aborder auprès de certaines autorités religieuses.

Les autorités scolaires prennent également part à ce travail car ils sont les premiers relais à remarquer que parfois jusqu'à 60% des enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil. Ces enfants-là, faute de papiers d'identité ne peuvent pas passer leurs examens. Au Mali, à notre époque, ces enfants risquent la délinquance et l'enrôlement pour devenir des soldats. Les filles risquent les mariages précoces et autres abus. Nous profitons également de cela pour apporter du matériel dans les écoles souvent démunies. La Chine nous a à ce titre offert un conteneur de fournitures scolaires que nous avons réparties.

Notre rôle est aussi de récupérer les jugements supplétifs, de les transmettre en mairie et de les transcrire en actes de naissance. Nous faisons de même pour tous les autres actes, et appuyons pour que les documents d'état civil soient émis en bonne et due forme.

Je vous remercie.

Dibam DJONG-YANG

Directeur Général de l'Association pour la Protection des Droits des Enfants du Tchad (APDET)

« Commentaires sur l'état des lieux au Tchad et sur le rôle des institutions. »

Merci de me passer la parole. Je dois avouer, avant de partager mon expérience, dans le cadre de la lutte contre les enfants sans identité, que le système d'état civil est à un niveau très alarmant au Tchad. Faisons pour cela une rétrospective en lien avec mon parcours.

J'ai décidé un jour de me rendre dans mon propre village d'origine pour rendre visite à mes proches. Je me suis rendu compte que dans le comité d'accueil réservé, un nombre important d'enfants étaient présents, en pleine période scolaire. J'ai demandé aux adultes présents : « Pourquoi ces enfants ne sont-ils pas à l'école ? ». Un adulte m'a répondu : « Vous avez la chance d'être né en ville, de parents instruits, vous êtes devenu comme « les Blancs ». L'État n'existe pas en zone rurale. Nous sommes abandonnés. Nos enfants ne peuvent pas aller à l'école car ils n'ont pas d'acte de naissance. Ceux qui arrivent quand même à être scolarisés ne peuvent pas passer l'examen d'entrée en sixième, faute d'acte de naissance. Voilà pourquoi les enfants sont à la maison. ». J'ai répondu qu'avoir un acte de naissance ne devrait pas être une question de chance, ni de privilège, c'est un droit que l'État doit garantir. Le lendemain, j'ai vu d'autres familles de villages environnants dont les enfants étaient dans la même situation. Voilà le point de départ pour mon engagement en faveur des enfants sans identité.

De retour à N'Djamena, j'organise une réunion avec mes collaborateurs pour agir sur cette question. Nous décidons de mener une étude. Je saisis le Ministère de la Femme, de la Protection de l'enfance, de la Solidarité nationale et l'UNICEF. Cette étude est intitulée « Cartographie et analyse du système d'état civil au Tchad »³⁰. Avant de porter le plaidoyer, puisque l'état civil relève du mandat de l'État, il faut présenter un document sur lequel les agents pourront s'appuyer.

Cette étude a permis d'avoir un aperçu de la situation mais aussi de mesurer l'ampleur du phénomène. Ce rapport a été adressé aux autorités avec des recommandations. J'ai également été reçu par le ministre. En amont du forum national

³⁰ Retrouver l'intégralité du rapport : https://www.unicef.org/evaldatabase/index_68198.html

sur les réformes constitutionnelles (qui a abouti à la Constitution du 4 mai 2018 et l'avènement de la Quatrième République au Tchad), un comité technique de rédaction a été formé. Mon nom a été proposé pour l'intégrer. J'ai été invité comme personne ressource afin de prendre la parole et d'émettre des recommandations.

Le Tchad possède de beaux textes. En revanche, l'application de ces textes en pratique est véritablement un problème. Que faut-il faire ? Notre proposition visait à ce que les chefs de village et chefs de canton soient plus impliqués sur cette question. En zone rurale, il y a toujours une personne qui peut aider les parents à remplir des formulaires. Nous avons donc proposé que les chefs de canton mettent à disposition un journal des naissances et le transmettent ensuite à l'état civil responsable des enregistrements et de la rédaction des actes de naissance.

Après l'adoption de la Constitution, certains ministres m'ont indiqué que la Loi de 2013 sur l'organisation de l'état civil allait être réformée dans le sens des propositions émises. Le 8 mars 2019, je suis invité à l'Assemblée Nationale tchadienne pour une conférence. J'ai profité de cette tribune pour exprimer qu'il était nécessaire et urgent de lutter contre ce problème.

Nous avons exécuté un projet intitulé « Un enfant, un acte de naissance » centré sur le plaidoyer et la communication d'influence. Nous avons émis des propositions qui ont parfois été prises en compte, mais pas toujours mises en application. Nous nous battons en ce sens. Avant de venir à Paris, j'ai eu une entrevue avec l'UNICEF car le Tchad n'a pas de politique nationale de protection de l'enfance, soit un document dans lequel sont consignés les plans stratégiques relatifs à la question. Comment alors protéger nos enfants alors qu'il n'y a pas de cadre ?

Voici brièvement notre action, merci pour votre écoute.

Thérèse LEPRÊTRE

Avocate et bénévole d'Avocats Sans Frontières France

« Retour d'expérience sur la mise en place de mécanismes d'enregistrement
dans un orphelinat au Tchad » (1/2)

Bonjour à tous et à toutes, je suis avocate à Paris et j'ai eu le plaisir dans le cadre de mes activités bénévoles ASF de me rendre au Tchad dans le cadre d'un programme « Protection des femmes et enfants victimes de violence ». Je vais simplement vous raconter une petite histoire qui m'a permis de prendre conscience de la difficulté pour les enfants de ne pas avoir d'état civil.

Un jour, à mon cabinet d'avocat, une famille vient vers moi et me demande d'organiser une adoption au Tchad. La famille ayant l'agrément en France, il me revient d'introduire la demande d'adoption au Tchad. Je prends donc un confrère comme postulant. Celui-ci prend des contacts et travaille sur ce dossier, mais les résultats n'arrivent pas et je me retrouve vite très embarrassée. Je me demande où se situe le blocage. Par hasard, je me dis que l'enfant concerné n'a peut-être pas d'état civil. En effet, celui-ci vit dans un orphelinat d'environ 70 enfants de N'Djamena, administré par un monsieur âgé. L'enfant a été déposé devant la porte de l'orphelinat un jour, sans acte de naissance, sans information. La date du dépôt n'a même pas été répertoriée. Faute d'information, on suppose qu'il a six ans et il est scolarisé. Nous nous rendons au Tchad et petit à petit, la procédure avance grâce à une chaîne informelle de solidarité, de compétences, de bonnes volontés, et grâce à quelques francs CFA distribués. Nous obtenons donc un acte d'abandon, puis un jugement supplétif, puis un acte d'état civil, puis un passeport tchadien et un visa. Il arrive au bout de dix-huit mois en France. Il ne reste plus qu'à obtenir la confirmation du Parquet de Nantes. Malgré les difficultés, l'enfant est dans une très bonne forme physique et psychologique. Il tisse des liens sociaux facilement. Nous en sommes interpellés mais aussi et surtout touchés et satisfaits.

Après cette procédure, mon complice Jean-Pierre GETTI, qui prendra la parole juste après moi, et moi-même, sommes retournés dans l'orphelinat. Sur 70 enfants de l'orphelinat, 80% n'avaient pas d'état civil parce que trop cher ou trop compliqué. Nous avons donc imaginé que nous pourrions peut-être nous occuper simplement de cet orphelinat pour essayer d'écrire une procédure, d'éditer des imprimés, de faire des formations pour les personnes impliquées : agents, volontaires... pour constituer des équipes capables de doter les enfants d'un état civil simplement. À partir d'une brochure,

nous avons eu l'idée de faire une bande dessinée car le format est plus accessible pour les personnes qui maîtrisent peu le français ou l'arabe. Nous avons organisé des réunions de sensibilisation, à l'instar de Madame KOITÉ DOUMBIA³¹ au Mali, avec des officiels, des enseignants, des responsables culturels pour fédérer du monde. Nous allons émettre un document que nous essaierons de dupliquer pour envisager une expérience foraine régulière permettant d'aller tous les trois ou six mois dans des zones les plus éloignées en envoyant des équipes de façon à, petit à petit, faire un tracé pour récupérer tous les enfants non-enregistrés. Ainsi, nous pourrions rendre un service certain à quelques populations vulnérables, dont les filles à qui nous pourrions éviter des mariages forcés. Je vous remercie.

Jean-Pierre GETTI

Haut magistrat honoraire, bénévole d'Avocats Sans Frontières France

« Retour d'expérience sur la mise en place de mécanismes d'enregistrement
dans un orphelinat au Tchad. » (2/2)

Bonjour, comme vous le savez, j'ai accompagné Thérèse au Tchad, notamment à l'occasion de cette visite à l'orphelinat. Nous avons pris conscience de l'importance de cette question. Mon engagement à ASF France est personnel et fondé sur l'action. J'ai entendu ce matin beaucoup d'interventions importantes et de discours. L'important est de passer à l'action.

Ce que Thérèse et moi voulons, et en partenariat avec ASF France, c'est de faire la démonstration concrète et pratique de ce qui est possible de faire sur le terrain, dans notre cas au Tchad. L'expérience dans cet orphelinat permet de démontrer que des mécanismes simples peuvent permettre des résultats concrets s'ils sont appuyés d'une volonté authentique. Nous souhaitons pouvoir obtenir les soutiens matériels et financiers pour réaliser notre projet, sachant que la dimension politique et institutionnelle avec les autorités tchadiennes est très difficile à saisir. Nous essayons tout de même de nous y associer.

Ce matin, Monsieur FRITSCH³² a évoqué quelque chose qui m'a semblé extrêmement intéressant : la démarche cosmopolite auprès des autorités. Dans le cadre de cette démarche, ASF France pourrait y avoir sa place, mais l'ensemble des acteurs

³¹ Lire l'intervention de Mama KOITÉ DOUMBIA : Page 56

³² Voir l'intervention de Laurent FRITSCH : Page 25

associatifs locaux sont prépondérants pour convaincre les autorités administratives et politiques de prendre en main ce projet. Dès lors qu'il y aurait une volonté administrative et politique, nous pourrions à notre niveau modeste faire une action convaincante dans la démonstration de l'enregistrement pratique de ces enfants, notamment à l'occasion de cette visite à l'orphelinat. Cet objectif peut être l'amorce qui pourrait ensuite être répétée et produire des effets intéressants.

Jean-Jacques Urbain MATHAMALÉ

**Coordinateur du Centre d'Information Environnementale et du
Développement Durable en Centrafrique (CIEDDC)**

**« Appel au renforcement des collaborations entre partenaires en République
Centrafricaine. »**

Bonjour, je suis Jean-Jacques Urbain MATHAMALÉ, ressortissant de la République Centrafricaine. Je travaille pour une organisation de la société civile appelée Centre d'Information Environnementale et du Développement Durable en Centrafrique (CIEDDC).

La situation des enfants sans identité en République Centrafricaine est très alarmante. Vous êtes sans ignorer que la République Centrafricaine traverse depuis deux décennies un conflit perpétuel qui n'a pas favorisé la situation des enfants. Beaucoup d'enfants sont, avec leurs parents, des personnes déplacées intérieures ou réfugiées dans les pays limitrophes, ce qui complique la situation. La situation de conflit dans certaines villes de l'intérieur a favorisé la destruction des édifices publics tels que la mairie. Les officiers d'état civil ne sont donc plus là pour pouvoir délivrer les actes de naissance.

Certains enfants ne retrouvent pas leurs parents à cause du conflit. Il y a certains cas où certains casques bleus font des enfants avec des femmes centrafricaines puis disparaissent, laissant ainsi ces femmes livrées à elles-mêmes en extrême précarité. À noter aussi des cas de viols qui donnent lieu à des naissances. Toutes ces raisons font que les naissances ne sont pas enregistrées.

Mon message ici est d'appeler tout le monde à faire un geste envers la République Centrafricaine pour que tous les enfants puissent avoir un acte de naissance. Ce sont des humains qui ont droit à cela. Il faut les protéger et passer à l'acte.

Lors de la rentrée scolaire dernière, nous avons fait le tour des écoles. Nombreuses sont celles qui, faute d'enseignants ou d'élèves, n'ont pas pu ouvrir leurs portes. Le conflit met les peuples autochtones tels que les mbororos (peuls) ou les pygmées dans des situations compliquées. Nous appelons à ce titre la communauté internationale et les OINGs à aider ces peuples autochtones en Centrafrique.

En termes de plaidoyer, nous disons que la situation n'est pas une fatalité et qu'il

faut passer à l'acte. À très court terme, nous pouvons encourager les audiences foraines en mobilisant les officiers d'état civil, les juges, et la société civile qui va jouer un rôle très important dans l'identification et l'accompagnement des familles pour pouvoir faire en sorte que les enfants disposent d'actes de naissance.

Nous pensons à une sensibilisation très large à travers des outils nouveaux. Nous appelons les organisations internationales qui travaillent déjà au Tchad, à venir également en République Centrafricaine pour nous aider à bénéficier de cela. Les ONGs de RCA sont très motivées pour permettre aux enfants d'avoir leur acte de naissance. Je vous remercie.

Thierry VIARD

Secrétaire exécutif d'ATD-Quart Monde.

« Retour d'expérience sur les cas haïtien et roumain. »

Je vous remercie de me donner la parole. Je voulais juste redire que l'absence d'identité est à la fois cause et conséquence de pauvreté. Je vais m'appuyer sur la situation en Haïti et en Roumanie.

En Haïti, le coût de la démarche est élevé. Avant deux ans, le coût est de 150 gourdes (1,40 euros) et au-delà de deux ans, c'est 750 gourdes (7 euros). Pour nos niveaux de vie, ce sont des petites sommes, mais là-bas ce sont des montants importants. Le manque d'information implique que les familles ne savent pas à qui s'adresser. La précarité fait que les familles ne déclarent pas leurs enfants, préoccupées par le coût de la survie quotidienne. La corruption gangrène les institutions étatiques. Beaucoup de familles ont tenté d'avoir un acte de naissance en payant, mais ne le reçoivent jamais. D'autres l'ont obtenu sans qu'il soit transcrit dans les registres d'état civil. Tout cela crée une peur qui décourage les familles d'entreprendre les démarches. Les distances à parcourir pour trouver un centre d'état civil sont autant d'obstacles.

Pour les familles monoparentales ou les enfants hors-mariage, la loi a récemment changé et accorde l'égalité entre tous les enfants. Un père qui ne reconnaît pas un enfant peut être poursuivi par la justice. Cette loi est peu connue et peu appliquée, ce qui ne change pas grand-chose pour les mères de famille.

L'enfant sans acte de naissance ni papiers d'identité, est souvent ridiculisé par ses camarades. Il est considéré comme un exclu.

A ce titre, ATD-Quart Monde opère dans une ravine qui contient un bidonville qui s'étend sur des centaines de mètres. Elle a plusieurs actions d'accès à l'école et de soutien au développement des bébés (opération « Bébés bienvenue »). Nous travaillons aussi sur un système de cartes de santé qui permettent d'avoir accès à une sécurité sociale de base pour 4 000 personnes.

Nous ne cessons d'encourager les parents à déclarer leurs enfants. Quand c'est nécessaire, nous les accompagnons pour qu'ils fassent leur déclaration face aux problèmes cités plus haut. Sur les trois dernières années, avec les enfants de la pré-école,

sur 100 enfants, 22 actes de naissance ont été émis.

Les recommandations que nous faisons au Ministère de la Justice sont les suivantes. Il doit fournir les registres et mettre à disposition des agents. Aussi, il doit informer le grand public et mettre en place des campagnes de sensibilisation et se rapprocher de la population pour prendre conscience des écueils sur le terrain. Enfin, il faut améliorer la politique d'enregistrement. Il y a eu un décret provisoire qui fait que les déclarations tardives sont plus simples. Celui-ci est expiré et doit laisser place à une loi solide et durable pour faciliter les enregistrements et dépasser les limites connues.

La situation d'Haïti est très sensible sous tous points de vue, donc il est difficile de porter le plaidoyer auprès des instances. La loi-cadre élaborée par l'APF peut être un argument pour pousser le Parlement à Port-au-Prince à adopter la loi attendue, voyant que cette question est centrale dans l'agenda international.

J'en viens maintenant à la Roumanie. En février 2019, ATD Quart-Monde a organisé au Parlement Européen une « université populaire Quart-Monde » avec une centaine de personnes issues de milieux défavorisés venues de 8 pays. Lors de cette manifestation, ces personnes ont eu un temps de dialogue avec des officiels, des politiciens, des administrateurs... Le thème de cette année a été « Les plus pauvres, partenaires pour une Europe plus inclusive ». Une partie des débats a porté sur le droit à l'existence légale.

Les témoignages de Roumanie ont été très intéressants. Une jeune de la Fondation Parada expliquait la chose suivante : « Sans papiers d'identité, aucune porte ne sera ouverte. Je viens d'une fratrie de dix enfants. Je suis allé à l'orphelinat très jeune. Je n'y suis pas restée longtemps car j'étais battue par les plus grands. Du coup, je fuyais et j'ai vécu dans la rue. La rue, toute seul c'est dangereux, il faut se lier d'amitié avec d'autres. Tu as peur qu'on te prenne l'argent et qu'on te frappe. En 2004, je suis venue au centre de jour de la Fondation Parada. J'avais dix-sept ans. Grâce à elle, j'ai pu retrouver ma famille biologique avec l'aide des responsables dans la région de Roman. Je suis allée chercher mon certificat de naissance. J'ai pu obtenir mes papiers d'identité. Je n'en avais jamais eu auparavant. »

Il y a deux groupes de personnes sans papiers en Roumanie. Ceux qui n'en ont jamais eu viennent de villages reculés et n'ont pas eu d'acte de naissance. Cela peut arriver même pour des femmes qui accouchent à l'Hôpital à Bucarest et qui elles-mêmes

n'ont pas de documents d'identité. Leurs enfants n'en auront pas non plus. Les autres sont ceux qui ont déjà eu des papiers d'identité mais qui n'ont pas de carte d'identité valable pour des raisons liées à la pauvreté. Ils sont aussi en augmentation car beaucoup de personnes sont sans domicile. Ils peuvent avoir une carte d'identité provisoire. Cela offre des avantages mais cela peut être une source de discriminations.

Les propositions émises par la Fondation Parada et le Centre d'étude pour les Roms et les minorités sont les suivantes. On voit que les jeunes demandent le soutien d'associations, d'amis ou autres citoyens pour faire les démarches d'état civil, car seuls ils ne peuvent pas faire face. Les enfants sans certificat de naissance sont condamnés. Nous demandons au niveau juridique que soit délivré un certificat de naissance à chaque naissance. Concernant les cartes d'identité, nous demandons qu'il ne soit pas fait mention de l'adresse. Un numéro délivré à la naissance devrait suffire car une absence d'adresse entraîne l'absence de papiers. Aussi, la Fondation Parada explique qu'un enfant pourrait faire valoir sa carte d'identité par lui-même même sans ses parents ou représentants légaux, pourrait exercer ses droits, dont celui à l'identité sans que cela ne dépende d'un tiers qui parfois peut être à l'origine des manquements.

Les décideurs du pays devraient mieux connaître ce que vivent les habitants. Aujourd'hui, le nombre d'enfants sans papiers est insaisissable et s'accroît au fur et à mesure que des individus sans identité donnent la vie. Au niveau européen, les institutions européennes devraient mieux suivre la mise en œuvre des obligations internationales dans les pays grâce à des mesures contraignantes.

On doit donc avoir une attention à ne laisser personne de côté (comme le préconisent les Objectifs du Développement Durable). Le rôle des ONGs et des citoyens pour briser les barrières administratives est un point qui doit également ressortir dans la suite de nos travaux. Merci beaucoup.

Koffigan DOHO, modérateur : Nous remercions Monsieur Thierry VIARD pour son exposé sur la Roumanie et sur Haïti. Cela nous permet d'avoir d'autres exemples concrets pour une idée encore plus générale sur les enfants sans identité dans tout l'espace francophone. Sans plus tarder, nous ouvrons le débat. Si l'assistance a quelques questions à poser aux intervenants, ceux-là vous répondront.

DISCUSSION

Remarque de Claudine LEPAGE, Sénatrice des Français établis hors de France, membre de l'APF :

Merci à toutes et tous pour vos exposés qui sont extrêmement intéressants. Permettez-moi de me présenter. Je suis Claudine LEPAGE, Sénatrice des Français établis hors de France et je siège à l'APF. Monsieur le Secrétaire exécutif d'ATD Quart-Monde Thierry VIARD, vous avez évoqué la loi-cadre votée par l'APF. C'est la suite d'un long processus depuis une résolution votée en 2015 à Berne qui demandait à tous les pays présents de faire les efforts nécessaires pour que tous les enfants puissent être enregistrés. Monsieur KRABAL a donc poussé les membres de la francophonie à voter ce projet de loi-cadre. C'est une avancée, mais nous entendons à travers vos témoignages que la volonté politique des États et les moyens sont prépondérants.

Question d'un auditeur : Au Mali, quels sont les principaux obstacles rencontrés dans les réunions de village et y a-t-il des facteurs récurrents d'opposition ?

Réponse de Mama KOITÉ DOUMBIA :

Merci beaucoup. Les premiers obstacles sont les résistances et les pesanteurs sociales et culturelles qui sont importantes dans les communautés. Par exemple, les fanatiques religieux disent que les femmes ne doivent pas aller à l'école, doivent être mariées tôt parfois à dix ou onze ans. Ce sont des crimes que nous sommes en train de combattre.

La pauvreté est un autre facteur important car l'éducation coûte cher. Il est certain que notre Constitution affirme que l'éducation est gratuite, mais dans les faits il y a toujours des coûts qui engagent les familles à faire un choix. On préfère investir l'éducation du garçon pour qu'il s'inscrive dans la lignée de la famille, et la fille est laissée de côté.

Le conflit auquel nous faisons face est très important également en ce moment. Nous-mêmes donnons des actes de naissance dans les zones de conflit pour les déplacés et les réfugiés. C'est aussi le cas en Centrafrique où je me suis rendue à Bangui.

Ces personnes ont tout perdu, laissant filles et garçons de côté. Nous sommes un réseau qui travaille sur la question des femmes mais nous intégrons également la sensibilisation des garçons qui se retrouvent dans des situations tout aussi compliquées et qui démontrent parfois de l'hostilité envers ces actions. Dans d'autres cas, certains parents refusent d'envoyer les filles à l'école car celles-ci aident aux travaux ménagers.

Ces problèmes sont très difficiles à résoudre car ils mêlent des soucis de pauvreté et de culture selon les ethnies.

Remarque de Carole AOUA BAMBARA CONGO, Présidente de la Commission Éducation et Formation de la Conférence des OINGs de France :

Bonjour, je préside la Commission « Éducation et formation » de la Conférence des OINGs de la Francophonie. Je viens du Burkina Faso. Mama a évoqué une problématique très sérieuse, celle des zones de conflit. Au nord du Burkina Faso et du Mali ainsi qu'à la zone frontalière du Mali, les populations fuient et laissent tout derrière eux. Il y a donc ces nouveaux enfants sans identité qu'il faut prendre en compte.

Un de mes camarades enseignant et directeur de l'AFIDES (Association Francophone Internationale des Directeurs d'Établissements Scolaires) tenait un cahier, en plus des registres des élèves, où il notait tous les noms des élèves avec leurs dates et lieu de naissance ainsi que nom du père et de la mère. Il a pu fuir avec ce cahier ce qui a permis de reconstituer des actes de naissance pour les enfants. Ce sont des nouvelles situations qu'il faut maintenant prendre en compte. Pour reprendre l'intitulé de cette première discussion, il faut un tandem entre les OINGs et les chefs traditionnels, les associations de mères, pour que l'action puisse porter et aller loin. Le réseautage est essentiel pour le partage des bonnes pratiques. Merci pour vos présentations.

Question de Marie-Laure JOLIVOT (Bureau international catholique pour l'enfance) :

Bonjour, nous intervenons sur le terrain, notamment au Mali. Nous avons fait une action dans la région de Sikasso pour le renforcement de l'état civil. Une des difficultés que nous avons rencontrées est le tarif différent à l'enregistrement appliqué selon les communes. Autre problème, à Bamako, les agents d'état civil demande des documents qui ne sont pas nécessaires, notamment pour les jeunes filles mères. Vous, en tant qu'association pour le droit des femmes, travaillez-vous avec les autorités pour changer

l'idée qu'il faut une reconnaissance du père pour avoir un état civil ? J'ai le sentiment et ce, avec les retours de mon association que, sur place, être un enfant sans père est finalement plus dur qu'être un enfant sans identité. Nous voyons que les efforts pour retrouver le père sont parfois plus intenses que ceux pour enregistrer l'enfant à l'état civil.

Autre question. Il existe des cadres de concertation pour la protection de l'enfance qui compte des acteurs associatifs, des acteurs de la coopération internationale (notamment la coopération monégasque) et les directions ministérielles concernées. Tout le monde doit être sur la même longueur d'onde. Êtes-vous vous même associée à ce cadre ?

Réponse de Mama KOITÉ DOUMBIA :

Sur la première préoccupation, lorsque nous avons fait le code de la famille, nous n'avons pas pu régler ces problèmes. Quand certains enfants ont découvert qu'ils étaient nés hors mariage, ceux-ci ont déchanté. Quand nous avons fait la relecture, nous avons perdu beaucoup de choses. Au lieu que les filles puissent se marier à partir de dix-huit ans, nous avons régressé de deux ans. En ce qui concerne le problème de l'enfant, nous avons dit qu'un enfant qui naît hors mariage peut porter le nom de la famille, puisque traditionnellement l'enfant porte le nom des grands-parents. Nous avons désormais autorisé que l'enfant porte le nom de la mère pour éviter des problèmes ultérieurs. Il y a certaines réactions, notamment de la part des milieux islamistes qui continuent d'affirmer que, lorsque l'enfant naît hors-mariage, il n'est pas légitime.

Sur la deuxième question, sachez que je ne suis pas venue critiquer mon pays, mais cela ne va pas. Nos gouvernements lancent des initiatives dans des cadres sans s'assurer que la précédente est terminée. Nous avons souhaité résoudre le problème des enfants sans état civil en créant la « Carte Nina » (numéro d'identification nationale). Celle-ci a fait plus de drames parce que la mise en place de la carte a été faite par des personnes non-formées et à des buts électoralistes³³. Il y a eu des répercussions car ceux qui n'ont pas pu obtenir la carte Nina, ne se sont pas vu renouveler leur passeport. Cela a été dramatique puisque beaucoup de Maliens n'ont pas pu se déplacer ou pire encore, certains expatriés ont été licenciés faute de papiers en règle. Cette carte est devenue un objet de commerce. Beaucoup de Maliens sont rentrés gérer directement leur problème de carte Nina. Ils ont été coincés par des fonctionnaires véreux qui monnayaient cette

³³ <https://maliactu.net/mali-perception-illegale-de-frais-de-retrait-de-la-carte-nina-la-pcc-mali-exige-la-radiation-des-agents-fautifs/>

pièce d'identité à 250 000 francs CFA (autour de 380 euros). Je refuse de rentrer dans le jeu des cadres. Je travaille uniquement avec des partenaires fiables qui m'ont soutenu. L'enregistrement de chaque enfant me coûte 10 euros maximum. J'ai des contrats avec des partenaires qui se renouvellent car avec cette somme nous arrivons à enregistrer beaucoup d'enfants de manière contrôlée et transparente. Malheureusement, des fonds sont souvent alloués à travers ces cadres, mais ils n'arrivent pas à destination des enfants à cause de la corruption. Je connais mon pays, je me méfie de ces cadres dans lesquels je préfère ne pas rentrer.

Question d'**Assiba JOHNSON**, Président du REJADD :

J'ai une question pour l'OIF. Je reprends l'exemple de l'intervenant du Tchad qui a parlé de la volonté manifeste des autorités du Tchad d'améliorer leur système d'état civil. J'y vois personnellement une stratégie électorale puisque dans certains pays, cette situation arrange les autorités. Ils font cela volontairement pour ne pas doter certains citoyens d'une pièce d'identité et pour donner parfois la nationalité à des étrangers dans le but de frauder les élections grâce à un fichier électoral corrompu. J'ai à ce titre un message à l'endroit de l'OIF qui à chaque fois envoie ses experts. Il y a certes la question de la souveraineté de l'État, mais on ne peut pas déployer des moyens pour observer des élections avec des fichiers électoraux défaillants. Comment peut-elle exiger de ces États de doter les citoyens d'acte de naissance ?

Réponse de **Ndèye Marie FALL**, Présidente de la Conférence des OINGs de la Francophonie :

En tant que représentante de la société civile de l'OIF, je réponds à cette question. Vous dites que l'OIF devrait « exiger » des choses de ses États membres. L'OIF ne peut rien leur « exiger », vous devez le noter. Les États membres sont souverains et cofinancent l'institution. L'OIF peut proposer et soumettre, mais les États décident en dernier ressort. L'OIF n'a aucun pouvoir sur les États membres. L'OIF organise des missions de « contact » et non d'observation comme vous le dites, car elle n'a pas cette prérogative. Ce sont des différences qu'il faut comprendre et prendre en compte.

J'en profite également pour m'adresser à Monsieur VIARD qui propose de ne pas mentionner l'adresse sur la carte d'identité de la personne. Quelle est la raison pour cela ? Nous nous référons à un problème de loi car l'errance dans certains pays est punissable. Sans adresse, comment peut-on identifier la personne ?

Réponse de Thierry VIARD :

Les personnes concernées sont en errance et cela les empêche d'avoir certains droits. Sans adresse, on a beaucoup moins de droits et c'est le cas dans beaucoup de pays autres que la Roumanie comme par exemple les Pays-Bas où il existe la notion de citoyens-fantômes qui ont perdu tous leurs droits car expulsés de leur commune. Ceux-ci changent de commune et se retrouvent dans un entre-deux où ils ont quitté leur ancienne adresse sans pouvoir en avoir de nouvelle. En Roumanie, les personnes dans ce cas affirment qu'elles souhaitent un numéro d'enregistrement d'état civil pour pouvoir être facilement identifiées.

Remarque de M. DJONG-YANG :

Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur JOHNSON, pour ce qui est du Tchad, il faut tenir en compte que les textes existent même s'ils demandent à être aménagés. Le problème est qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement légal. Le drame de l'Afrique est le suivant. À chaque fois qu'il y a un problème précis, très rapidement on adopte une loi qui n'est jamais appliquée. Le fait de ne pas appliquer les lois conduit fatalement à une mauvaise gestion, dans notre cas du système d'état civil. Aucune campagne nationale d'éducation civique et publique centrée sur l'utilité de l'enregistrement des naissances n'a été organisée. Ce n'est pas un problème d'ignorance ou de négligence de la population puisqu'elle n'est jamais informée sur l'utilité d'avoir un acte de naissance. Les parents n'ont eux-mêmes pas d'acte de naissance. Moi je pense qu'il y a un travail de sensibilisation pour que la population ait une connaissance systématique des droits qu'implique l'enregistrement des naissances des enfants.

Question de Simon Larouche, conseiller à l'APF :

Dans le cadre de vos expériences, est-ce que vous avez constaté l'implication de la part d'élus ou de parlementaires en matière d'état civil ? Comment voyez-vous leur rôle ?

J'en profite pour mentionner qu'à l'image de l'OIF, l'APF ne peut pas exiger quoi que ce soit des États membres, en revanche elle dispose d'un certain pouvoir d'influence par rapport à ses membres.

Vos témoignages concrets de terrain ont une grande valeur vue que la situation des enfants non-enregistrés est très différente selon les pays. Chacune de vos observations par rapport aux textes ou à leur application peut nous permettre aussi de porter des plaidoyers ciblés auprès de nos parlementaires.

Réponse de Thérèse LEPRÊTRE :

Je veux reprendre l'idée suivante. Les textes de loi au Tchad sont très bien rédigés, très complets seulement ils ne sont pas appliqués. Cela veut dire qu'il n'y a pas de volonté politique. Le plaidoyer politique doit donc être porté activement au plus haut sommet de l'État avant de se déployer vers la province. En l'état, sans la volonté politique des dirigeants, on aura de grosses difficultés à avancer à un rythme même modeste.

Intervention de Jean-Pierre GETTI :

Je pense qu'il y a une chose extrêmement importante à mettre en œuvre qui est la collaboration des différents partenaires de la société civile, qui connaissent parfaitement la problématique et le terrain, et proposent des approches positives pour obtenir ces enregistrements à l'état civil.

Réponse de Jean-Jacques MATHAMALÉ :

Je réitère le besoin d'un accompagnement, d'un plaidoyer pour accompagner les ONGs, les parlementaires et certaines agences qui font déjà bien ce travail-là. Je souhaite que la République Centrafricaine soit appuyée et soutenue et qu'elle bénéficie de ressources. Notre inclusion dans les réseaux d'action serait une très bonne chose.

Intervention de Dibam DJONG-YANG :

Dans toute structure étatique, l'état civil est un puissant moyen de gestion de la population car il permet à l'état d'individualiser le citoyen et donc de lui permettre d'accéder à un certain nombre de droits. Ce que je préconise pour mon pays, c'est de construire un état civil fiable et pérenne avec une législation facilitatrice qui prenne en compte tous les secteurs de la société y compris les étrangers résidents, les réfugiés, les apatrides, etc... Nous devons avoir aussi un nombre suffisant d'officiers et agents d'état civil. Notre pays doit avoir une population qui connaît ses droits et ses devoirs par rapport

à l'état civil.

Intervention de Mama KOITÉ DOUMBIA :

Je voudrais profiter de cet espace pour témoigner à l'OIF de notre volonté d'intensifier les actions en suivant toutes nos propositions et nos remarques afin de faire pression sur les différents chefs d'État présents.

Je voudrais également demander à l'UNICEF de poursuivre ses efforts sur le terrain. Dans cette période de conflit où l'État n'est plus dans le nord et dans le centre du Mali et où nous affrontons nous-mêmes les balles, nous avons besoin d'être accompagnés et aidés. Nous devons sortir les enfants des griffes des réseaux islamistes qui enrôlent les enfants et les livrent à l'exploitation sexuelle.

Koffigan DOHO, médiateur : Je remercie chaleureusement les différents intervenants qui ont exposé leurs modes de collaboration sur le terrain, ainsi que les propositions pour une action plus concertée. Nous laissons la place au deuxième groupe de discussion.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI 2 - FORMAT EXPOSÉ/DISCUSSION :

« COMMENT RÉSOUDRE LES PROBLÈMES TECHNIQUES DE LA RECONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DANS LE CAS DES ENFANTS ISOLÉS OU APATRIDES ? »

INTERVENANTS SUR SCÈNE :

Médiatrice : Ndèye Marie FALL, Présidente de la COINGs de la Francophonie.

Claude ILUTA ENGAMBI, Président de l'ONG Action communautaire pour le développement intégral

Josiane ETIEN, Agent humanitaire de l'Association Jeunesse et Enfance de Côte d'Ivoire

Béatrice ÉPAYE, députée de République Centrafricaine, Présidente de l'association La Voix du Cœur, Présidente de la Commission des Affaires Étrangères et Présidente du Forum des femmes parlementaires

Serges MBOUMEGNE-DZESSEU, Président Général de l'Association Internationale Kofi Annan (AIKA) pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et la Paix

Philippe BRIZEMUR, Co-responsable de la Commission Droits de l'enfant d'Amnesty International

Michèle VIANÈS, Présidente de l'ONG Regards de Femmes

Ndèye Marie FALL, Présidente de la COINGs de la Francophonie :

Merci à ceux et celles qui sont avec nous. La journée a été riche et intense, et nous ferons de notre mieux pour que toute la salle puisse participer. Nous avons eu ce matin l'atelier qui faisait l'état des lieux et d'identification des obstacles. Le premier atelier s'est prononcé sur comment arrimer les partenariats sur le terrain afin que les propositions pour des solutions puissent être viables et applicables. Maintenant, cet atelier va regarder quels sont les moyens techniques à mettre en œuvre pour reconstruire l'identité des enfants isolés ou apatrides. On entre maintenant dans des spécificités. Claude ILUTA ENGAMBI, membre de la COING va commencer.

Claude ILUTA ENGAMBI

**Président de l'ONG Action communautaire pour le développement intégral
(ACDI)**

« Le cas des enfants sorciers de Kinshasa. »

Merci beaucoup Madame la Présidente. Il m'a été demandé de parler sur la problématique des enfants sorciers et de la rue. Quels sont les obstacles à la reconstruction de leur identité ?

Je préside l'ONG Action Communautaire et Développement Integral basée à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Nous travaillons principalement sur le renforcement de capacités par la formation, la sensibilisation et sur la mise en place de projets. Nous sommes accrédités au Conseil Économique et Social des Nations Unies où nous sommes sollicités pour traiter de questions propres à la RDC.

Ce matin, tout a été dit par rapport aux aspects juridiques des enfants sans identité. Je souhaite épinglez quelques éléments sur la RDC. Chez nous, tout enfant congolais a le droit d'être enregistré sur les registres d'état civil qu'il soit né d'un mariage ou pas. Par cette procédure, il reçoit son certificat de naissance qui constitue la preuve de sa nationalité. Sans ce certificat, l'enfant est illégal. Il ne peut acquérir d'autres documents : carte d'identité, passeport... Bien que cette procédure soit gratuite pour les enfants de moins de trois mois, bon nombre de parents ignorent l'importance d'enregistrer leurs enfants. Il y a lieu de rappeler ici que l'article 7 de la Convention de

l'Enfant³⁴ stipule que l'enfant soit enregistré aussitôt après sa naissance. Cela corrobore la loi du 10 janvier 2009 portant sur la protection de l'enfance³⁵ en RDC. Cette loi indique que tout enfant a le droit d'être enregistré à l'état civil dans le délai réglementaire. La particularité ici est que les enfants qui sont nés, n'ont que 90 jours pour être enregistrés. Lorsque les parents n'ont pas enregistré les enfants dans le délai réglementaire, ils doivent solliciter le tribunal supplétif. La procédure est beaucoup plus coûteuse (150 dollars environ).

Nous avons dans le cadre de la Commission B des OINGs réalisé des études sur la question des « kulunas », ces enfants sans identité de la rue qui deviennent des bandits. Ces enfants sont abandonnés dans la rue sans acte de naissance et sans enregistrement à l'état civil. Ils sont donc en situation illégale. À Lemba (commune de Kinshasa), nous avons recensé 200 enfants de 4 à 14 ans qui ont besoin d'être enregistrés à l'état civil. La plupart sont des enfants de militaire orphelins qui se retrouvent chez de la famille. Le coût des enregistrements tardifs fait qu'ils restent sans état civil.

Ensuite, sur les enfants sorciers, précisons la définition. Certains sont des enfants qui présentent des déficiences psychologiques. D'autres ont souffert de traumatismes. D'autres sont des enfants rejetés dans le cas de remariage par un beau-parent qui les appelle « sorciers » en les accusant de méfait. Certains pasteurs disent que ces enfants sont sorciers pour les exorciser moyennant rémunération.

Quand nous faisons des statistiques au niveau de la ville-province de Kinshasa, en 2018, on a recensé 24 000 enfants sans identité à la rue. L'UNICEF fait un grand travail pour cela notamment auprès de l'État.

Les enfants sorciers âgés en moyenne de 4 ans à 10 ans, deviennent des mendians en cours de route. À partir de l'adolescence, ils deviennent des « kulunas ». Les autorités de mon pays de l'époque armaient ces enfants lorsque la population réclamait un droit, pour barrer la route aux revendications. Ces enfants ont pris goût à cela. Lorsqu'ils sont en manque d'argent, ils vont extorquer les personnes. Au niveau de la diaspora congolaise, beaucoup ne souhaitent pas rentrer car la peur de ces bandits règne, alors que les « kulunas » agissent de façon sporadique.

³⁴ <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-l-enfant.pdf>

³⁵ Texte de la loi : <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>

Que faut-il faire pour que ces enfants reconstruisent leur identité ? Le nouveau Président (Félix TSHISEKEDI) a annoncé la gratuité de l'éducation qui peut être l'occasion, à partir de l'école, pour recenser les enfants. La plupart connaissent le nom de leurs parents, et l'école gratuite peut permettre aux parents de prendre leur place légalement. C'est cette piste qu'il faut suivre, et j'en finirais là pour cette intervention.

Josiane ETIEN

Agent humanitaire de l'Association Jeunesse et Enfance de Côte d'Ivoire.

« Retour d'expérience sur le cas d'individus étrangers sans état civil en Côte d'Ivoire. »

Bonjour, je viens vous parler de mon pays, la Côte d'Ivoire. Celui-ci a connu dix années de crise ce qui a vraiment impacté l'enregistrement des naissances. Beaucoup d'enfants n'ont pas été enregistrés à temps car les centres d'enregistrement n'étaient pas fonctionnels.

Avec ce nouveau gouvernement, un nouveau dispositif législatif a été mis en place avec des résultats satisfaisants. Il y a eu une bonne avancée. Concernant la structure que je représente, cela fait trente-trois ans que nous existons. Nous faisons la promotion des droits des enfants et de la jeunesse. Les droits des enfants vulnérables chez nous sont bafoués à cause de la pauvreté. Notre action est donc de faire valoriser les droits des enfants vulnérables et malades. En ce sens, notre action de reconstruction de l'identité a concerné des cas où les enfants n'ont pas été enregistrés, ou bien enregistrés mais les registres ont disparu (à cause de la crise).

Depuis trente ans, nous valorisons le droit de l'enfant vulnérable ou malade. En ce sens, notre action concernant la reconstitution de l'identité a été difficile. Nous avons eu des cas où l'enfant n'a pas eu d'identité parce qu'il n'a pas été enregistré à l'état civil. Cette situation est commune à beaucoup de pays de la région. Nous avons eu recours au jugement supplétif qui tient lieu d'acte de naissance lorsque le délai d'enregistrement n'est pas respecté. Nous avons accompagné des enfants à l'obtenir. Grâce à l'appui technique de l'UNICEF, nous avons tout fait pour que ces enfants soient déclarés et reconnus à l'état civil.

Aussi, certains enfants ont été enregistrés mais on ne retrouve pas les traces du registre suite à la crise. Il a donc fallu reconstituer beaucoup d'identités.

En Côte d'Ivoire, les documents demandés pour le jugement supplétif sont coûteux (environ 50 000 francs CFA soit environ 75 euros). Ce coût est dissuasif pour les familles qui préfèrent allouer cette somme à la nourriture plutôt qu'aux démarches. Nous avons donc sensibilisé les familles sur l'importance du jugement supplétif.

Cela a porté ses fruits, notamment auprès de familles analphabètes qui ont saisi l'importance de cette démarche et ont donc enregistré leurs enfants.

Comme le thème le dit, nous faisons partie de l'espace francophone et certains cas dépassent le territoire ivoirien. Je cite le cas d'une femme burkinabé qui n'avait pas de papiers, et qui a eu des enfants en Côte d'Ivoire. Les enfants n'ont pas eu d'identité non plus. Dans ce cas, comment faire pour aider cette femme à faire identifier son enfant ? N'ayant pas les moyens de retourner dans son pays et sa municipalité d'origine, nous avons travaillé avec notre partenaire technique mais son cas n'a pas été encore résolu.

Nous essayons de créer une synergie d'action francophone pour essayer d'endiguer ce problème. J'en ai fini et je vous remercie.

Ndèye Marie Fall : Nous voyons donc bien que ce problème est d'autant plus accru que nous sommes dans l'insécurité, dans la guerre. En France, il y a des enfants sans identité, mais le pays n'est pas en proie à l'insécurité. Je passe maintenant la parole à Madame Béatrice ÉPAYE, députée de Centrafrique.

Béatrice ÉPAYE

Députée de République Centrafricaine, Présidente de l'association « La Voix du Cœur », Présidente de la Commission des Affaires Étrangères et Présidente du Forum des femmes parlementaires
« Travail parlementaire en RCA et assistance aux enfants de la rue de Bangui. »

Je vous remercie. Mon collègue Jean-Jacques MATHAMALÉ³⁶ a présenté le pays. Le conflit comme vous dites a fragilisé le pays. L'extrémisme violent a amené les acteurs à détruire tous les symboles de l'État. 80% du pays est encore occupé par les groupes armés.

Je suis députée d'une région où il y a trois groupes armés qui s'opposent. Les mairies, qui sont des centres d'état civil, sont détruites. Les églises, qui conservent un grand nombre d'archives, ont aussi été ciblées. Les centres de santé et les écoles ont subi le même sort. Les femmes accouchent donc chez elles dorénavant. Lorsqu'elles accouchaient en maternité, les sages-femmes enregistraient les enfants. Maintenant, les « matrones » (accoucheuses traditionnelles à domicile) qui sont souvent analphabètes ne peuvent réaliser la démarche. En plus, les femmes et les enfants ont été des victimes de violences sexuelles. Cela a été utilisé dans notre pays comme arme de guerre pour humilier les communautés. Une femme qui met au monde dans ce contexte, ne peut pas déclarer l'enfant. Elle doit être accompagnée. Le système déclaratif fait que les gens doivent de leur propre chef se rendre dans les centres d'état civil pour enregistrer leurs enfants.

En tant que femme députée, je suis présidente du forum des femmes parlementaires de Centrafrique. Nous sommes 11 femmes sur 140 députés. Nous nous sommes battues pour faire voter la loi sur la parité pour qu'il y ait plus de femmes dans les organes de décision. En effet, lorsque l'on parle de naissance, on parle de la femme. Il n'y a pas de loi en Centrafrique imposant la déclaration par le père. Dans les faits, ce sont les femmes qui viennent déclarer très majoritairement les enfants. Cette loi peut faire changer les choses. Nous travaillons également sur le Code de la famille qui a oublié les femmes et les enfants. Nous sommes en train d'intégrer des dispositions liées à la protection du droit des femmes, des veuves et des enfants. Nous souhaitons qu'il y ait plus de centres d'état civil pour que nos enfants soient identifiés.

³⁶Lire l'intervention de Jean-Jacques MATHAMALÉ : Page 63

Nous travaillons aussi sur le Code de collectivité afin de favoriser la décentralisation pour que l'administration se rapproche des populations et que celles-ci aient des actes. Voilà mon action en tant que députée.

Notez que je suis députée indépendante issue de la société civile. Je m'occupe des enfants des rues depuis 25 ans dans l'ONG « La voix du cœur ». Nous avons trois centres à Bangui. Avec la guerre, beaucoup d'enfants ont été envoyés à Bangui à cause de l'insécurité de l'intérieur du pays. Les familles sont appauvries et les enfants se retrouvent parmi les enfants de la rue. Nous récupérons ces enfants et nous les envoyons à l'école. À l'époque où le pays était stable, il y avait des exigences : pour entrer au CP, l'acte de naissance était indispensable. Nous avons à « La voix du cœur » cette culture de faire des jugements supplétifs à chaque enfant qui rentre à ce niveau. Dans certains cas, nous arrivons à retrouver les familles qui nous donnent l'acte de naissance.

Lorsqu'un enfant arrive, nous l'écoutons, nous essayons de l'identifier, mais parfois c'est difficile. Certains enfants de 4 ou 5 ans n'ont pas de prénom et identifient leur mère par des surnoms comme Kiki, Floflo, etc... On ne peut pas reconstituer la filiation. Nous nous rendons donc chez un médecin (que nous devons payer) qui donne un certificat d'âge apparent à l'enfant. Nous faisons ensuite une requête auprès du tribunal pour obtenir un jugement supplétif que nous payons aussi. Nous nous rendons ensuite à la mairie pour déclarer la naissance où l'on nous donne un acte de naissance. Le processus est lent. Heureusement, en tant qu'institution nous pouvons regrouper les cas. Il ne faut pas se décourager. Dorénavant, à cause du conflit, le Ministère de l'Éducation Nationale nous autorise à inscrire les enfants sans acte de naissance. Mais si la question n'est pas résolue en CM2, ils ne pourront pas aller faire le concours d'entrée en sixième. Le processus coûte à peu près 15 euros. Nous donnons la priorité aux enfants dont nous savons qu'il sera impossible de retrouver les parents. Il nous faut des moyens pour tout cela. Je m'arrête là, merci beaucoup.

Ndèye Marie FALL : Je souhaite mentionner en repensant au débat de tout à l'heure avec Monsieur JOHNSON³⁷, que les parlementaires ont beaucoup plus de pouvoir que l'OIF. Les parlementaires sont des élus dans leur pays et peuvent influer sur leur gouvernement. Je suppose qu'en tant qu'indépendante, il est plus difficile d'influencer les décideurs que les députés inscrits. J'ai d'autant plus d'admiration pour vous à ce niveau. Je passe maintenant la parole à Monsieur MBOUMEGNE-DZESSEU.

³⁷ Voir la question d'Assiba JOHNSON : Page 72

Serges MBOUMEGNE - DZESSEU

Président Général de l'Association Internationale Kofi Annan (AIKA) pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et la Paix.

« Retour sur un plan stratégique de renforcement de capacités des agents d'état civil dans l'Ouest camerounais. »

Merci de me passer la parole pour la présentation de notre expérience sur ces thématiques d'enfants sans identité. Il convient de dire que je suis le Président Général de l'Association Internationale Kofi Annan (AIKA) pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme et la paix. C'est une organisation internationale de droit camerounais qui est également installée en République Centrafricaine depuis 2017, qui a un accord de siège à Madagascar, mais qui est reconnue officiellement en Tanzanie.

Il faut dire que le droit à l'identité juridique est un droit fondamental qu'il ne suffit pas de proclamer. Il faut contribuer à l'application de ce droit pour les bénéficiaires. Que fait l'AIKA pour contribuer à la réalisation de ce droit ?

Nous avons mis sur pied au Cameroun dans le cadre de notre projet intitulé « Appui à l'accès de tous à l'état civil en milieu rural » dans la région de l'Ouest Cameroun, une caravane de promotion de ce droit à l'identité. Comment procédons-nous ?

La région de l'Ouest est une région qui regroupe 13% de la population camerounaise, mais avec un territoire qui représente 3% de la superficie totale du pays. C'est une région qui comporte 40 communes dont 33 se trouvent en milieu rural. Pour participer à la réalisation de ce droit, nous avons décidé de cibler les enfants de moins de seize ans. Nous avons procédé par la formation d'environ 150 enquêteurs qui sont logés dans un « guichet d'observation des droits de l'homme et d'appui ». Ceux-ci ont été déployés dans les 8 départements de la région afin de pouvoir nous permettre d'avoir une cible précise des véritables bénéficiaires sur qui nous pouvons agir pour parvenir à la réalisation de ce droit. Cette campagne se fait principalement vers les ménages car c'est là que se trouvent les enfants non-enregistrés. Nous avions pour objectif d'atteindre 3 000 enfants de la région de l'ouest pour que ces derniers puissent avoir un acte d'état civil.

Lorsque nous avons eu cette cible, nous avons pu procéder à la sensibilisation. Un problème important qu'il convient de souligner est l'ignorance, la sous-information. Les

citoyens se disent que l'état civil est coûteux, alors que la loi camerounaise sur la nationalité consacre la gratuité des actes d'état civil. Certains officiers d'état civil ont rendu certains actes payant malgré la loi. Il faut alors informer les populations et leur dire ce que prévoit la loi. Il faut donc informer dans les chefs-lieux traditionnels, les chefs de quartier, les chefs de bloc et organiser des débats dans des radios en faisant usage des langues locales car le moyen de transmission du message doit être adapté à la cible. Nous faisons des débats où nous faisons intervenir les notabilités traditionnelles, les facilitateurs de communautés afin que le message soit véritablement transmis aux populations concernées.

Après cette phase de sensibilisation, nous devons conduire les enfants vers l'organisation des jugements supplétifs. En droit camerounais, il faut d'abord pouvoir établir le certificat d'indigence ou de vulnérabilité. Pour cela, il faut démontrer que la cible n'a pas de possibilité pour s'offrir un acte judiciaire (certificat de nationalité, certificat d'âge apparent). Il faudrait que le Ministère des Affaires sociales et les Mairies interviennent pour faciliter l'enquête qui permettra aux personnes concernées de bénéficier de ces certificats. Lorsque ces pièces sont établies, il y a d'abord le jugement d'assistance judiciaire. Celle-ci peut être totale ou partielle. Si l'enfant reçoit un jugement d'assistance judiciaire totale, il est exempté de tous les frais de procédure.

S'ouvre alors l'étape du jugement supplétif. Il faut donc accompagner les personnes concernées car le tribunal en milieu rural signifie condamnation, lieu de différends. Les citoyens doivent être informés que le tribunal n'a rien à voir avec une quelconque répression mais est une étape vers l'obtention du droit à l'identité juridique. C'est pourquoi nous, membres de l'AIKA, nous accompagnons les membres concernés lors de la tenue des audiences foraines sur les jugements supplétifs. Lorsque ces audiences sont organisées, nous devons nous rapprocher du service des greffes des tribunaux pour accélérer le processus de délivrance des jugements. Les populations en milieu rural étant principalement analphabètes, elles ne maîtrisent pas le processus.

Enfin, une fois le jugement supplétif en main, nous accompagnons les populations vers les mairies afin que l'acte d'état civil soit établi. Nous pourrons dire qu'un avantage est la création dans les villages et les chefferies traditionnelles de centres d'état civil. Désormais, dans la majorité des chefferies, les chefs ont été consacrés officiers d'état civil et prêtent donc serment auprès de la juridiction compétente pour exercer la fonction. Cela est très important car cela rapproche les populations rurales de leur bureau d'état

civil. Cela met un terme à cet obstacle qu'est l'éloignement. Si le chef traditionnel devient officier d'état civil, alors la confiance s'installe chez les populations.

Je souligne de nouveau que nous mettons l'accent impérativement sur le caractère gratuit des procédures d'état civil. Voilà ce que l'AIKA mène comme activités pour permettre aux enfants de moins de seize ans de bénéficier de leur droit à l'identité juridique.

Nous entendons élargir nos actions dans les différents pays dans lesquels nous sommes installés. C'est la raison pour laquelle nous sommes très satisfaits de rencontrer des responsables d'autres pays qui travaillent sur cette question. Nous pourrons également voir avec les autres membres de la Conférence des OINGs comment nous mettre ensemble pour tirer des leçons de nos différentes expériences et agir ensemble. Je vous remercie.

Ndèye Marie FALL : Merci infiniment pour cette intervention. Vous soulignez un point important qui est la représentation du tribunal comme un lieu de répression et non de solution. C'est un élément qu'il faut prendre en compte quand les personnes vont à reculons chez le greffier pour le jugement supplétif. Je donne maintenant la parole à Monsieur BRIZEMUR.

Philippe BRIZEMUR

Co-responsable de la Commission Droits de l'enfant d'Amnesty International

« Le parcours des mineurs isolés migrants en France. »

Je suis Philippe BRIZEMUR et suis Responsable de la Commission des Droits de l'enfant à Amnesty International France. Je souhaite vous parler de ce qui se passe ici en France, à Paris. Vous prendrez le métro en sortant et si vous allez jusqu'à la Porte de la Chapelle, vous verrez le résultat de ce qui se passe avec tout un ensemble de jeunes qui arrivent en France, la plupart sans papiers ni identité.

Ils viennent d'Afghanistan, de République Démocratique du Congo, d'Afrique de l'Ouest après être passés par le Mali, le Burkina, le Niger, la Libye. Ils ont subi des voyages extrêmement éprouvants. Certains sont arrivés à franchir la Méditerranée où ils ont vécu des scènes inimaginables. Ils sont arrivés en Italie où on leur a présenté un formulaire dont ils ne comprennent pas la langue, où on a pris leurs empreintes digitales. Après quelques mois d'errance, ils sont arrivés à Paris. Ce n'est pas un phénomène marginal puisque 20 000 jeunes sont arrivés en France en 2017. Une fois arrivés en France, ces jeunes sont seuls et sans moyens de subsistance.

Commence alors un long processus. Comme on peut l'imaginer suite aux périples menés, la vue d'un policier n'est pas toujours rassurante. Pourtant en France, c'est à la police de questionner les personnes sans papiers. En France, tous les enfants ont les mêmes droits sans distinction d'origine, de religion, de situation... (en lien avec l'article 2 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant³⁸). Si un mineur est isolé, l'État doit le protéger. Pour cela, l'individu doit prouver sa minorité et pour cela il doit passer par le « dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers » (DEMIE). En attendant de réaliser ces démarches (cinq jours), il doit être protégé, c'est-à-dire logé. À Paris, ces logements (hôtels réquisitionnés) sont souvent sordides et les mineurs sont parfois mis en contact avec des majeurs, bien que cela soit interdit.

Le mineur sera ensuite convoqué pour être évalué et questionné sur des sujets en lien avec les papiers d'identité. La probabilité que celui-ci présente un acte de naissance est infime, mais il est possible qu'il soit en possession d'un faux. A l'issue de l'entretien,

³⁸ <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-l-enfant.pdf>

l'agent administratif doit réaliser un rapport où il émet ses hypothèses au sujet de l'individu interrogé. Il envoie son rapport à la décision du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental peut envoyer le dossier à la préfecture pour vérification des pièces. La Police aux Frontières statue sur la validité des documents d'état civil. Le Conseil Départemental prend une décision. Si elle est positive, le mineur isolé est reconnu, et envoyé souvent dans un autre département où il doit en théorie être pris en charge par un organisme. Selon les départements, la coordination est parfois mal assurée et certains mineurs se retrouvent seuls dans leur nouveau département. Le mineur isolé est parfois réévalué à son département d'arrivée et son statut est remis en cause.

Lorsque la décision est négative, le préfet envoie une « OQTF » (obligation de quitter le territoire français). Un avocat ou une ONG peut faire appel de la décision auprès du juge pour enfants. Le délai de traitement est en moyenne de huit mois. L'individu est donc livré à lui-même et vit souvent dans la rue. Il doit essayer de fournir au juge pour enfants un jugement supplétif, ou une carte consulaire afin de reconstituer toute son identité³⁹.

Ndèye Marie FALL : La plupart d'entre nous se représentent la galère vécue par ces sinistrés. Fatou Diome a écrit un ouvrage intitulé *Le Ventre de l'Atlantique*. Les rescapés du « Ventre de l'Atlantique » ont un deuxième voyage tout aussi compliqué. Je donne la parole à Michèle VIANÈS.

³⁹ Pour aller plus loin : https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/france0718fr_web.pdf

Michèle VIANÈS

Présidente de l'ONG Regards de Femmes

« Retour sur le parcours des migrantes mineures d'origine africaine. »

Je vous remercie pour cette invitation. Je vais donc vous parler des invisibles chez les invisibles, c'est-à-dire les filles. Regards de Femmes a organisé il y a un mois environ une réunion sur le thème « État civil : enjeu de dignité humaine et de sécurité. Le cas des mineurs migrants non-accompagnés filles et garçons ». Nous avions réuni avocates et associations de terrain.

L'accueil des migrantes et des migrants est parfois compliqué, mais beaucoup de choses sont faites tant au niveau des institutions que des associations et des particuliers. Lorsque nous avons fait cette réunion, nous tenions à voir tout ce qu'il se passait depuis l'origine jusqu'à l'arrivée en France. Nous avons demandé à Aminata NDIAYE (Conseillère « genre » du G5 Sahel) de nous décrire la situation des jeunes filles et jeunes femmes exploitées sexuellement (alors que les garçons sont exploités par le travail). Celle-ci nous a rappelé que les migrations sont en grande partie interafricaines. Les migrants que nous voyons sur nos territoires ne sont que ceux qui ont réussi à passer les différents obstacles dressés. Elle nous a aussi affirmé que les candidats à la migration ne sont pas les plus démunis. Pour les garçons surtout, toute une communauté peut se mobiliser pour payer les passeurs. Il y a donc bien un choix familial ou communautaire de ne pas rester. En constatant que beaucoup de migrants venaient des mêmes localités, elle s'est demandé s'il n'y avait pas des trafics coordonnés liés à la traite des êtres humains. En 2016, plus de 9 millions de personnes ont été victimes d'esclavage dit « moderne ». En Afrique, elle constate que cette traite est une industrie puisqu'elle génère plus de 13 millions de dollars par an. Si le travail forcé concerne trois fois plus de victimes, c'est l'exploitation sexuelle qui génère la moitié des profits.

Pour en revenir aux femmes, quand elles quittent leur pays par voie terrestre, elles vont subir l'exploitation sexuelle tout le long, alors qu'elles sont souvent amenées à voyager seules. D'abord, elles sont bernées par les passeurs, puis elles subissent des violences sur les voies routières, risquent arrestation et incarcération et donc sévisses sexuelles car les agents de sécurité sont souvent sources de violence.

Le Mali dont nous a parlé tout à l'heure Mama⁴⁰ attire énormément parce que sa situation géographique entre l'Afrique Centrale et l'Afrique du Nord est charnière. C'est une zone minière donc problématique en termes de prostitution. L'enfer, c'est la Libye pour ceux qui y arrivent. Les disparitions de personnes sont monnaie courante. Les conflits armés ont affaibli les institutions et le système judiciaire. La loi libyenne criminalise l'entrée illégale dans le pays. Il n'y a donc évidemment pas de droit d'asile et les migrants sont enfermés dans des ghettos où toutes les violences s'abattent. Certains agents de l'État font fortune dans ces situations avec une exploitation violente et anarchique des femmes. Les horreurs qu'elles peuvent subir sont inimaginables : violences sexuelles, viols... Elles sont confinées dans des espaces clos et sans lumière. Elles sont violées sans arrêt, tombent enceinte, accouchent dans des conditions horribles et meurent souvent. Si elles ne meurent pas, elles arrivent à payer le passage en mer par la prostitution, courant le risque d'y mourir. Nous ne savons rien de ces personnes : nationalité, âge, identité... Les passeurs qui sont eux en relation avec la famille vont les suivre jusqu'en Europe et leur fournir des faux-papiers les déclarant majeures. Une fois qu'elles arrivent en France, elles restent à la merci de tous les réseaux mafieux de prostitution. Si elles ont la chance de rencontrer les associations de soutien en France, il va falloir prouver leur identité et qu'elles sont mineures pour recevoir l'appui de l'État.

Je vais parler de l'exemple du Rhône par l'action de la Métropole de Lyon et du Département. Tous deux ont la mission de protéger les mineurs. Il y a en moyenne 10% de filles qui viennent se présenter à la protection de l'enfance de l'une des deux collectivités. Dès qu'il y a une fille qui arrive, sa protection se met en place tout de suite soit par le réseau d'associations qui aident les personnes en situation de prostitution parce qu'elles sont spécifiques, soit en les orientant vers des associations comme Forum Réfugiés qui ont une politique très intéressante. Ils ne vont pas tenter de retrouver une identité mais vont tout de suite demander un droit d'asile, sans intervenir par un consulat en France.

Cette idée me semble très intéressante et je la souligne. On pense d'abord que l'on va essayer de reconstituer une identité à ces femmes. Or si l'on demande le droit d'asile, au vu des parcours vécus, elles recevront leur identité par ce droit et c'est une réussite à près de 80% dans le Rhône.

Les garçons qui sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du département du Rhône ou de la Métropole de Lyon, sont suivis pendant leur minorité. Tout de suite est

⁴⁰ Lire l'intervention de Mama KOITE DOUMBA : Page 56

mis en place un parcours pour qu'ils puissent avoir des papiers à dix-huit ans. Cela fait environ trois ans que ce système se met en place avec succès ou échecs. La Métropole de Lyon répertorie 1600 mineurs non-accompagnés alors qu'elle ne peut en recevoir que 500. 1 100 sont donc livrés à eux-mêmes. Suite à l'exposé de Philippe BRIZEMUR⁴¹, je pense que l'on est mieux reçu sur le département du Rhône qu'à Paris. Je vous remercie.

Ndèye Marie FALL : Merci à tous les exposants. Je donne la parole à l'audience.

⁴¹ Lire l'intervention de Philippe BRIZEMUR : Page 86

DISCUSSION

Question de Dibam DJONG-YANG, président de l'Association de protection des droits des enfants au Tchad (APDET) :

Ma première question s'adresse à Madame la Députée ÉPAYE. Le taux de non-enregistrement à l'état civil est très élevé en République Centrafricaine. Que fait l'État concrètement pour lutter contre ce phénomène ?

Ma deuxième question s'adresse à Madame ETIEN sur la Côte d'Ivoire. Est-ce que l'établissement des actes de naissance peut être perçu comme un enjeu électoral ?

Au Cameroun, le taux d'enregistrement à l'état civil est à 66% ce qui est très élevé par rapport à d'autres États comme le Tchad et le Niger. Est-ce que vous confirmez que ce problème ne se pose pas avec acuité au Cameroun ?

Sur le Congo-Kinshasa, quelles statistiques avez-vous sur le non-enregistrement des enfants à la naissance ?

Enfin, pour Madame VIANÈS et Monsieur BRIZEMUR, que fait la France pour lutter contre ce phénomène des enfants migrants ?

Question de Carole Aoua BAMBARA CONGO, Présidente de la Commission Éducation et Formation de la Conférence des OINGs de France :

Sur les enfants dits « sorciers » en République Démocratique du Congo, j'ai été choquée la première fois que j'en ai entendu parler. Il s'agissait de témoignages de filles qui ont été adoptées. Il y a des parents qui livrent eux-mêmes leurs propres enfants à la prière pour les exorciser et les abandonnent. Au niveau des associations locales, y a-t-il des actions menées à l'endroit des parents pour les mettre face à leur responsabilité ? Les croyances de ce type ne justifient pas cette action et le gouvernement doit sévir face aux parents concernés.

Ensuite, Madame Josiane ETIEN, au niveau de la Côte d'Ivoire, je vais vous référer auprès de l'Ambassade du Burkina Faso en Côte d'Ivoire. Les jugements supplétifs et les cartes d'identité sont délivrés là-bas.

Madame la Députée ÉPAYE, vous faites un travail formidable. En tant que société civile, nous sommes là à l'écoute pour voir comment vous accompagner.

Au Cameroun, la procédure est très lourde. Je comprends un peu mieux pourquoi les enfants ne veulent pas déclarer leur enfant, car c'est cher. Lorsque l'on dit dans les textes que c'est gratuit, il va falloir redoubler d'efforts pour attirer l'attention car on sait

ce qu'il se passe dans le dos de l'État. Nous avons parlé tout à l'heure de corruption. Certains agents extorquent de l'agent aux parents. Il faut toujours mettre ces agents corrompus en lumière pour que l'État puisse les rappeler à l'ordre.

Enfin, par rapport aux migrants, c'est malheureux de constater que malgré les récits, il y a toujours de nouveaux départs. Il va falloir travailler de l'autre côté pour encourager la sédentarisation avec toutes les énergies pour que les jeunes restent et investissent chez eux. Chez moi au Burkina, des gens ont été rapatriés de la Libye. Ils ont été accompagnés, formés dans l'artisanat et s'en sortent. Beaucoup regrettent d'être partis et témoignent dans des vidéos que nous diffusons pour sensibiliser.

Réponse de Béatrice ÉPAYE :

La position centrale de la République Centrafricaine, avec tous ces pays en guerre autour de nous, a beaucoup fragilisé notre État. Que fait-il pour l'enregistrement des naissances ? Il organise des audiences foraines, mais derrière tout cela, il y a la politique. Les gens organisent des audiences là où ils pourront avoir des électeurs demain. Je souhaite que le pays se stabilise. Lorsque la paix sera là, avec tous les instruments que nous sommes en train de mettre en place au niveau du Parlement, nous arriverons à avancer. À noter que malgré la guerre, la RCA a tout de même un taux d'inscription des enfants supérieur à son voisin du Tchad.

Pour les encouragements, sachez qu'être députée indépendante est une bonne chose. Je suis toujours la personne que l'on vient chercher pour résoudre certains problèmes. Je suis la personne que l'on vient chercher pour présider le forum national de réconciliation en Centrafrique. Je suis admise dans chaque camp et je peux discuter avec les groupes armés. Dans ma circonscription, nous avons signé un accord local qui permet aux populations de souffler un peu et à laisser les enfants aller à l'école. À l'Assemblée Nationale, j'ai à ce titre été élue Présidente de la Commission des Affaires Étrangères et Présidente du Forum des femmes parlementaires. Merci beaucoup.

Réponse de Josiane ETIEN :

Madame BAMBARA CONGO, concernant votre orientation vers l'Ambassade du Burkina en Côte d'Ivoire, je vous remercie. Le cas précis était particulièrement difficile car elle n'avait aucune preuve juridique de sa nationalité burkinabé. Elle nous l'affirmait et seul son accent le justifiait. Elle n'avait aucun papier, ni de témoin. Son enfant est né

au Burkina, mais pour des raisons de concubinage elle est venue s'installer en Côte d'Ivoire.

Ensuite, la question de l'enregistrement des naissances est un enjeu électoral. La majorité en Côte d'Ivoire est à dix-huit ans. Dans nos statistiques, environ 20% d'enfants vulnérables n'ont pas d'identité. Certains sont dans la rue et se livrent au banditisme et à l'incivisme. Le gouvernement ivoirien s'est penché sur comment identifier ces enfants afin de leur permettre de jouir de leurs droits civiques. La loi-cadre de l'APF qui a été adoptée engageait l'État à trouver un mécanisme pour faire identifier ces enfants. Cela a été partiellement un succès, mais il reste encore des cas isolés qu'il faut régler. Je pense que dans les prochaines années, la question de l'enregistrement des naissances ne sera plus un problème pour la Côte d'Ivoire.

Réponse de Claude ILUTA NGAMBI:

Vous m'avez demandé le taux d'enregistrement des naissances en République Démocratique du Congo. Il est de 25%.

Ensuite, je réponds à la question sur les sanctions contre les parents qui abandonnent leurs enfants. En principe, si l'État se rend compte de l'abandon, les parents doivent être arrêtés. Dans la plupart des cas, les parents qui abandonnent les enfants le font quand les enfants sont très jeunes (à partir de quatre mois) et les délaissent parfois dans une poubelle. Impossible donc de les retrouver. Lorsque les enfants sont plus grands, l'abandon peut être dû à la pauvreté, au décès de l'un des parents, ou bien une fuite de l'enfant de son foyer pour mauvais traitements. Avant de venir à Paris, j'ai trouvé un enfant de quatre ans à qui j'ai posé la question : « pourquoi vis-tu dehors ? ». Il m'a répondu que ses parents étaient décédés et que sa grand-mère chez qui il vivait n'avait pas les moyens de le nourrir. Mendier dans la rue était donc son moyen de subsistance. Un autre m'a dit qu'un monsieur l'avait récupéré dans la rue et l'avait embauché pour faire des travaux domestiques contre de la nourriture et des vêtements. Cet enfant ne vivait pas chez son employeur, mais le long d'un des boulevards de Kinshasa. Ces enfants viennent donc mendier aux croisements, et certains profitent d'une baisse de vigilance pour voler les passants.

Réponse de **Serges MBOUMEGNE- DZESSEU** :

Pour répondre à mon collègue du Tchad, je dirais que le problème de l'identité juridique au Cameroun se pose avec acuité. Ce n'est pas parce que l'on dit que le taux d'enregistrement est à 66%, ce qui est au-dessus de la moyenne régionale que la situation est satisfaisante. Il faut tenir compte du milieu rural qui est déphasé du milieu urbain. En milieu rural, il y a des régions à 24% de taux d'enregistrement, d'autres à 48%. L'État a donc lancé une réforme et un vaste processus de sensibilisation des familles et des officiers d'état civil afin que les services d'état civil concourent à la réalisation de l'identité juridique des personnes. Bien que ce pourcentage soit une lueur d'espoir, il y a encore beaucoup de travail à réaliser. Je souligne qu'avec le phénomène des déplacés internes, on peut voir ce pourcentage ramené à la baisse. Les parties anglophones du Cameroun connaissent une véritable crise. Les populations se déplacent et il n'y a plus de services d'état civil. Les enfants naissent et vivent dans la brousse, dans la forêt. Comment va-t-on procéder pour enregistrer cela ? Lorsque ces enfants sont déplacés dans d'autres régions stables, il y a toujours cette psychose, ce repli de la part de ces enfants qui ont peur de se rapprocher des autorités et d'être stigmatisés comme « sécessionnistes ». Ce sont donc des milliers de déplacés et autant d'enfants qui risquent de ne pas être enregistrés, ce que nous craignons. C'est là où, nous, associations de la société civile, devons agir pour traiter le problème.

En ce qui concerne la corruption, la commission nationale anti-corruption est sollicitée dans ce processus de réforme de l'état civil. Elle a d'ailleurs mis à disposition un numéro vert pour dénoncer les officiers d'état civil qui commettent ces actes répréhensibles dans le code pénal camerounais.

Réponse de **Michèle VIANÈS** :

Comme je l'ai mentionné, tout est question de volonté politique. On peut trouver des solutions politiques. J'ai donc mis l'accent sur ce qui fonctionne dans certains départements et certaines métropoles. Ce qu'il est important de rappeler, c'est que c'est l'aide sociale à l'enfance qui est chargée de protéger les mineurs en France. Il y a encore peu de temps, celle-ci s'occupait surtout des bébés et des jeunes enfants mais la présence massive et soudaine de mineurs de plus de treize ans (que la loi doit protéger)

a fait évoluer cette action. Le Conseil d'État a bien dit en juillet 2001 que tous ces enfants ne sont pas des adultes responsables.

À partir de là, comment pouvons-nous faire bouger les choses efficacement ? Il y a un peu partout en France un grand nombre d'avocats et d'avocates investis sur ces thématiques et qui accompagnent très précisément tous ces mineurs qui peuvent se trouver dans des situations très compliquées. Je crois qu'il y a des points sur lesquels il faut être précis. Par exemple, pour déterminer l'âge des enfants, il faut remettre en question l'examen radiologique osseux qui n'est absolument pas scientifique. Je crois que c'est une pratique qu'il faut refuser, ce que font déjà de nombreux avocats. Parmi les idées qui peuvent aussi être apportées, notons l'initiative de la Métropole de Lyon qui a confié à Forum Réfugiés le fait de déterminer l'âge. Ce n'est plus l'examen osseux mais d'autres méthodes qui sont employées.

En conclusion, tous les enfants en France doivent être pris en charge. L'enjeu est le suivant : comment faire en sorte qu'un département ou une métropole qui n'a pas beaucoup de moyens puisse améliorer sa prise en charge des mineurs ? Comment peut-on répandre les bonnes pratiques ?

Il faut aussi parler des accueillants qui font un travail très important dont un excellent documentaire (*Les Accueillants* de Sylvie PERRIN⁴²) traite. Il y a bien sûr en France toujours des enfants dans la rue. J'en ai peu parlé mais des jeunes garçons se retrouvent prostitués dans les rues de nos villes car ils n'ont pas d'autres moyens pour survivre. C'est inadmissible. N'importe qui en France peut accueillir ces enfants. Ce n'est plus condamnable. C'est à chacun et chacune de prendre ses responsabilités, en plus de l'État dont il faut également valoriser les actions positives.

Réponse de Philippe BRIZEMUR :

J'ai pour ma part un discours un peu différent parce que la prise en charge des enfants tient beaucoup grâce aux accueillants et aux associations. J'ai le sentiment que l'administration française fait tout de même la chasse à ces personnes qui ont parfois été en procès ou condamnées pour avoir accueilli des jeunes migrants, ou aux associations qui ont parfois été délogées par certaines municipalités où elles étaient implantées.

⁴² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/emissions/qui-sommes-nous/replay-documentaire-accueillants-1586575.html>

Il est vrai qu'il y a des situations extrêmement différentes entre Paris où de nombreux jeunes sont envoyés à la rue ou subissent des traitements innommables, et la province. Des associations prennent le risque d'accueillir des jeunes entre le moment où ils ont été refusés et la prise de décision d'un juge. J'ai des exemples de militants d'Amnesty International qui ont été condamnés devant les tribunaux parce qu'ils avaient osé accueillir deux jeunes dans le sud de la France.

Prise de parole de Corentin BAILLEUL, Chargé de plaidoyer à l'UNICEF :

Merci beaucoup pour vos interventions. Je travaille pour UNICEF France donc je vais réagir aux dernières interventions. Nous avons vu depuis ce matin l'importance de l'état civil comme service universel et gratuit. Il est important de mentionner que celui-ci doit être durable, permanent et mobilisable. On constate des entraves aux droits fondamentaux d'où la nécessité de travailler ensemble pour une meilleure prise en compte de l'état civil de ces mineurs, une meilleure reconstitution des états civils entre les États, c'est une responsabilité des collectivités territoriales. Une des solutions pour sortir de ces méthodes d'évaluation (comme le test osseux) est d'améliorer l'évaluation. Il y a une nécessité de travailler sur l'état civil en matière de coopération. L'UNICEF se tient à disposition pour travailler là-dessus.

Question de Koffigan DOHO, Vice-Président du Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement (REJADD) :

Ma deuxième question est pour Serges MBOUMEGNE-DZESSEU. Il disait que les chefs traditionnels sont associés pour travailler comme agent d'état officiel. Cela ne va-t-il pas entraîner une lourdeur dans le travail ?

Réponse de Serges MBOUMEGNE DZESSEU :

Les chefs traditionnels sont assermentés. Ils prêtent serment devant le tribunal compétent et sont nommés par les autorités administratives. Après cette nomination, ils assurent les fonctions d'officier d'état civil. Chaque centre d'état civil a au-delà de son officier, un secrétaire, au moins, d'état civil. C'est une équipe assermentée qui travaille.

Intervention de Béatrice ÉPAYE :

Tout au long de la journée, nous avons suivi des témoignages de très bonnes pratiques. En tant que députée, ce sont des pistes d'idée pour des propositions de loi en Centrafrique et la loi-cadre de l'APF est inspirante en ce sens, merci beaucoup.

Conclusion des travaux de la journée

Par Ndèye Marie FALL

Présidente de la Conférence des OINGs de la Francophonie

Merci infiniment à tout le monde. Je vais commencer par remercier tous ceux qui ont permis que nous ayons cet espace de partage. Depuis ce matin, nous avons eu un état des lieux très exhaustif. Les causes des manquements à l'enregistrement de l'état civil ont été citées : corruption, éloignement des centres d'état civil, situation de crises ou de guerre, etc.

Nous avons pu parler de certaines solutions qui ont de l'impact : audiences foraines, caravanes, assermentation des chefs traditionnels ou chefs de quartier pour faire ce travail... Des solutions ont été avancées. Il faut les parfaire.

L'élément central, le plus important et j'insiste là-dessus, c'est la volonté politique. C'est le nerf de la guerre, au-delà de la question des coûts. Les lois existent mais ne sont pas appliquées. Cela commence par là. Il faut un plaidoyer fort et une sensibilisation ciblée, au niveau gouvernemental en priorité.

Les parlementaires ont à ce titre un énorme rôle pour faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci fassent appliquer les lois adoptées. L'accent doit être mis sur la volonté gouvernementale à agir. Toutes les solutions sont là. Aussi, la corruption fait que les démarches sont trop chères, que certaines populations sont enregistrées pour raisons électorales au détriment d'autres. Tout va donc dépendre des gouvernements.

Les situations de guerre et de crise compliquent les situations, c'est pourquoi le rétablissement de la paix doit être une priorité.

Il nous faut des partenariats et cette journée en ce sens est un succès puisque les intervenants nous ont montré comment ils ont cheminé pour arriver à des solutions. Les organisations internationales comme l'OIF, l'UNICEF, l'UNESCO et autres doivent

collaborer et continuer d'apporter leur soutien intellectuel, technique et matériel. Nous devons mutualiser l'action de tous les acteurs, tant institutionnels qu'associatifs, pour optimiser nos actions sur le terrain.

Je remercie donc les organisateurs : l'Observatoire Pharos, ASF France, et l'Association de Protection et Défense des Enfants du Tchad. Je remercie la Conférence des OINGs de la Francophonie et l'OIF qui ont permis la tenue de l'événement et la venue des participants. Merci également à l'UNICEF et au Conseil National des Barreaux pour leur soutien financier. Je remercie également toutes les personnes qui ont assisté à cette journée, ainsi que les bénévoles qui nous ont facilité la tâche. Enfin, merci aux intervenants qui ont été extraordinaires !